



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

6

EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Progrès relatifs à l'efficacité
de l'utilisation des ressources en eau

**Cadre de référence mondial
pour l'indicateur 6.4.1 des ODD**

2018

UN WATER

Progrès relatifs à l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

Cadre de référence mondial
pour l'indicateur 6.4.1 des ODD

2018

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ET ONU-EAU,
ROME, 2018

Les appellations employées dans le présent document d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de firmes ou de produits commerciaux particuliers, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits ou firmes de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce document d'information sont celles du ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN : 978-92-5-130987-2

© Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2018



Certains droits réservés. Ce rapport est publié sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode>).

Aux termes de cette licence, la présente œuvre peut être copiée, redistribuée et adaptée à des fins non commerciales, pour autant qu'elle soit citée de manière appropriée. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il est interdit de suggérer que la FAO approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de la FAO est interdite. Toute adaptation de cette œuvre doit être publiée sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Toute traduction de cette œuvre doit comporter, outre la citation suggérée, la clause de non-responsabilité suivante : « La présente traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En aucun cas la FAO ne saurait être tenue pour responsable de son contenu ou de son exactitude. La version originale en [langue] fait autorité.

Tout litige relatif à la licence qui ne pourrait être résolu à l'amiable doit faire l'objet d'une médiation et d'un arbitrage conformément à l'article 8 de la licence, sauf dispositions contraires mentionnées dans le présent document. Les règles de médiation applicables sont celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules>). L'arbitrage doit être conforme au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Contenu appartenant à des tiers. Il appartient aux utilisateurs désireux de réutiliser du contenu figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, notamment des tableaux, figures ou images, de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire des droits d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction aux droits d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

Ventes, droits et licences. Les documents d'information de la FAO sont disponibles sur son site Internet (www.fao.org/publications/fr/) et peuvent être achetés par courriel adressé à publication-sales@fao.org. Toute demande relative à une utilisation commerciale de la présente œuvre doit être soumise par l'intermédiaire du formulaire suivant : www.fao.org/contact-us/licence-request. Pour toute question concernant les droits et les licences, veuillez contacter la FAO par courriel à l'adresse copyright@fao.org.

Présentation de l'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6

À travers l'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'objectif de développement durable (ODD) 6, les Nations Unies s'attachent à soutenir les pays dans le suivi des problématiques liées à l'eau et à l'assainissement dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et dans la compilation de données nationales pour rendre compte des progrès accomplis à l'échelle mondiale vers la réalisation de l'ODD 6.

L'Initiative pour le suivi intégré rassemble les organisations des Nations Unies formellement mandatées pour compiler les données nationales relatives aux indicateurs mondiaux de l'ODD 6. Elle se divise en trois initiatives complémentaires :

- **Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP)**

Fort de 15 années d'expérience dans le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le JMP s'intéresse aux aspects de l'ODD 6 liés à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène (cibles 6.1 et 6.2).

- **Suivi intégré des cibles des ODD relatives à l'eau et à l'assainissement (GEMI)**

L'Initiative GEMI a été créée en 2014 dans le but d'harmoniser et d'élargir les efforts de suivi existants dans les domaines de l'eau, des eaux usées et des ressources des écosystèmes (cibles 6.3 à 6.6).

- **Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS)**

Les moyens de mise en œuvre de l'ODD 6 (cibles 6.a et 6.b) relèvent de la compétence de la GLAAS, qui contrôle les apports et l'environnement favorable nécessaires pour préserver et développer les systèmes et services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Les objectifs de l'Initiative pour le suivi intégré sont les suivants :

- élaborer des méthodes et des outils permettant de suivre les indicateurs mondiaux de l'ODD 6 ;
- sensibiliser au suivi de l'ODD 6 aux niveaux national et mondial ;
- améliorer les capacités techniques et institutionnelles des pays en matière de suivi ;
- compiler des données nationales et rendre compte des progrès mondiaux vers la réalisation de l'ODD 6.

Les efforts conjoints en faveur de l'ODD 6 sont particulièrement importants en ce qui concerne les aspects institutionnels du suivi, notamment l'intégration de la collecte et de l'analyse des données dans tous les secteurs, dans toutes les régions et à tous les niveaux administratifs.

Pour en savoir davantage sur l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à l'eau et à l'assainissement, et sur l'Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6, veuillez consulter notre site Internet : www.sdg6monitoring.org

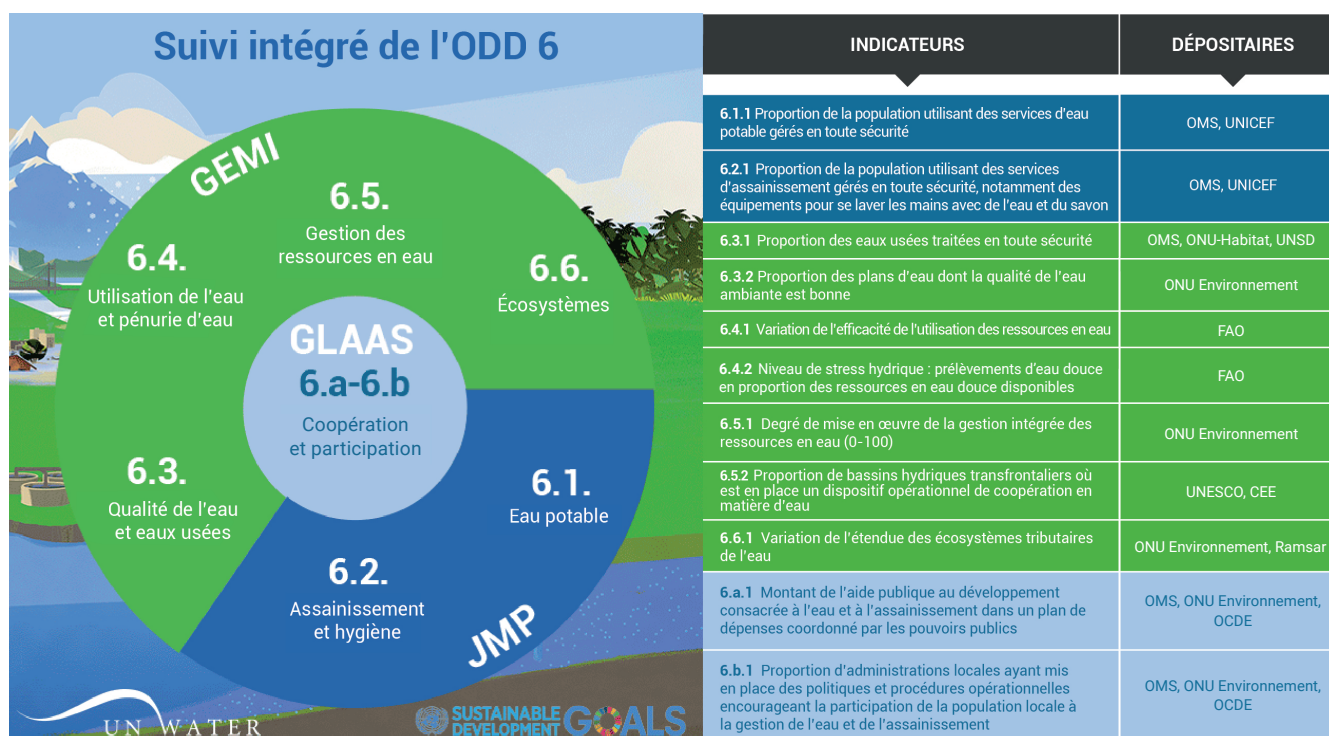




TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	VIII
par Gilbert F. Hougbo, Président de l'ONU-Eau et Président du Fonds international de développement agricole	
Avant-propos	IX
par René Castro-Salazar, Sous-directeur général du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	
Remerciements	XI
Résumé analytique	XII
Messages clés et recommandations	XIV
1. Introduction et contexte	1
2. Méthode et processus	5
2.1. Méthode	6
2.1.1. À propos de la méthode élaborée dans le cadre de l'Initiative GEMI	6
2.1.2. Appliquer et tester la méthode dans les cinq pays pilotes	8
2.1.3. L'échelle de suivi	10
2.2. Parties prenantes et sources de données	11
2.2.1. Parties prenantes impliquées	11
2.2.2. Sources de données	11
2.3. Processus de collecte des données	15
2.3.1. Approche	15
2.3.2. Utilisation des sources de données internationales	16
2.3.3. Difficultés et possibilités	17



3. Résultats et analyse	20
3.1. Estimations mondiales et régionales relatives à l'indicateur 6.4.1.	21
3.2. Disponibilité des données à l'échelle mondiale	23
4. Conclusions	26
Références	30
Annexe 1. Efficacité de l'utilisation des ressources en eau (WUE) en USD/m³, par pays	31
Annexe 2. Données nationales relatives à l'indicateur de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (WUE)	33
Annexe 3. Les pays par régions	37
Annexe 4. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) – Révision 4	40
En savoir plus sur les progrès relatifs à l'ODD 6	42

AVANT-PROPOS

Indispensable à la vie des écosystèmes, à la santé et au bien-être des populations et à la prospérité économique, l'eau est un élément incontournable du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif de développement durable (ODD) 6, axé sur la disponibilité et la gestion durable des ressources en eau et sur l'assainissement pour tous, est étroitement lié aux autres ODD.

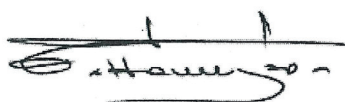
Cette série de rapports de suivi, produite par l'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6, vise à évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre cet objectif crucial. Ensemble, les organismes des Nations Unies aident les pays à assurer le suivi des ressources en eau et de l'assainissement à l'échelle des différents secteurs, ainsi que le recueil des données, afin de rendre compte des progrès mondiaux.

L'ODD 6 élargit la portée de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'eau potable et à l'assainissement de base et intègre la gestion de l'eau, des eaux usées et des ressources écosystémiques, sans se limiter aux frontières d'aucune sorte. Faire converger ces aspects constitue une première étape essentielle en vue de contrer la fragmentation sectorielle et de permettre une gestion cohérente et durable, et donc un avenir où l'eau est utilisée de façon durable.

Cette publication fait partie d'une série de rapports d'évaluation des progrès réalisés au titre des cibles de l'ODD 6, à l'aide des indicateurs mondiaux associés. Ces rapports se fondent sur les données communiquées par les pays, compilées et vérifiées par les organismes des Nations Unies responsables, et parfois complétées par des données provenant d'autres sources. Les pays sont les principaux bénéficiaires de l'amélioration des données. Les systèmes nationaux de statistique doivent impérativement être renforcés, puisque selon le Programme 2030, le suivi et l'examen mondiaux « reposer[ont] principalement sur les sources officielles nationales de données ». Cela supposera une amélioration des capacités et des infrastructures techniques et institutionnelles, afin de rendre le suivi plus efficace.

Le Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement produit par l'ONU-Eau évalue l'avancement global de la réalisation de l'ODD 6 et identifie les interconnexions et les moyens d'accélérer les progrès. Or, si nous maintenons notre rythme actuel, nous n'atteindrons pas l'ODD 6 d'ici à 2030. Ce constat a fait l'objet d'échanges entre les États membres au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (FPHN) qui s'est tenu en juillet 2018. À cette occasion, les représentants ont mis en garde contre la baisse de l'aide publique au développement octroyée au secteur de l'eau et ont insisté sur les besoins de financement, d'appui et de leadership politiques de haut niveau et de collaboration plus étroite aux niveaux national et international, sans lesquels l'ODD 6 et ses cibles ne pourront être atteints.

La réalisation de l'ODD 6 implique de suivre et de communiquer les progrès accomplis, afin que les décideurs puissent savoir où, quand, comment et pourquoi améliorer la mise en œuvre, et selon quelles priorités. La communication des progrès est également essentielle pour garantir la responsabilisation et obtenir un soutien à l'investissement auprès des responsables politiques et des secteurs public et privé. L'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6 est au cœur de la détermination des Nations Unies à garantir la disponibilité et la gestion durable des ressources en eau et de l'assainissement pour tous d'ici à 2030.



Gilbert F. Houngbo
Président de l'ONU-Eau et Président du Fonds
international de développement agricole



AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter ce rapport qui définit les bases de suivi de l'indicateur 6.4.1 – Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau – dans le cadre du rapport mondial sur les objectifs de développement durable (ODD).

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 souligne l'importance de « ne laisser personne de côté ». Pour y parvenir, tous les acteurs impliqués doivent comprendre pleinement les interactions entre les 17 ODD et prendre des mesures appropriées visant à les réunir afin qu'ils profitent à tous, et contribuent notamment à lutter contre les disparités socioéconomiques et les inégalités entre les sexes.

La cible 6.4 des ODD s'avère particulièrement importante dans ce contexte, car elle vise à garantir que les ressources en eau sont suffisantes pour l'ensemble des utilisateurs, grâce à une gestion délibérée de ces ressources. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec d'autres organismes, par le biais de l'ONU-Eau, s'engage à soutenir les pays dans la réalisation de cette cible, en mettant en place des actions directes dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement et en encourageant l'évaluation des progrès en la matière.

À cette fin, la FAO a rejoint l'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6, qui rassemble les expériences et les ressources visant à assurer la cohérence du cadre de suivi pour l'eau et l'assainissement d'ici à 2030. Ce cadre aidera les pays à réaliser des progrès grâce à une prise de décisions éclairée sur les ressources en eau, prenant appui sur des informations précises, harmonisées, exhaustives et opportunes.

Étant donné que seul un nombre limité de pays dispose des ressources naturelles et financières requises pour continuer à accroître leurs approvisionnements en eau, il convient de mieux utiliser les ressources disponibles. Le présent rapport souligne l'importance d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau, laquelle mesure la valeur de l'eau pour l'économie et la société en unités de valeur ajoutée par mètre cube d'eau prélevée.

L'indicateur relatif à l'utilisation efficace de l'eau s'intéresse à la composante économique de la cible 6.4. Il se définit comme la valeur ajoutée par volume d'eau prélevée dans l'ensemble des secteurs utilisant de l'eau. À l'échelle mondiale, l'utilisation efficace de l'eau s'établit en moyenne à 15 USD/m³, mais les valeurs varient entre 2 USD/m³ pour les pays dont les économies sont largement tributaires de l'agriculture, et 1 000 USD/m³ dans les économies de services hautement industrialisées. Cet indicateur étant nouveau, les séries chronologiques sont insuffisantes pour analyser les tendances. À mesure que les États membres utilisent cet indicateur d'efficacité, des indicateurs supplémentaires mesurant les niveaux d'efficacité de l'utilisation de l'eau dans plusieurs secteurs permettraient de soutenir les décideurs.

La FAO, principalement par le biais de sa base de données AQUASTAT, reste déterminée à améliorer la qualité et la quantité des données produites et analysées, en étroite partenariat avec les autorités compétentes des États membres. Le présent rapport constitue une étape importante vers une meilleure connaissance opérationnelle de l'état des ressources en eau et de la pérennité de leur utilisation.



René Castro-Salazar
Sous-Directeur général
Département du climat, de la biodiversité,
des terres et des eaux
Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)



REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été préparé par Alba Martinez Salas, consultante auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sous la supervision de Riccardo Biancalani et en collaboration avec Lucie Chocholata de la Division des terres et des eaux de la FAO.

Les auteurs souhaitent remercier Paul Glennie (Programme des Nations Unies pour l'environnement) et Andrei Jouravlev (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) de leurs précieux commentaires sur la version préliminaire du rapport.

Ils sont également très reconnaissants de la supervision, des conseils et des contributions reçus de la part d'autres membres de la FAO, notamment Olcay Unver, Jippe Hoogeveen, Marlos De Souza et Dorian Kalamvrezos Navarro.

Les auteurs souhaitent saluer le travail réalisé dans les cinq pays pilotes (Jordanie, Ouganda, Pays-Bas, Pérou et Sénégal) au cours de l'élaboration de la méthode technique décrite dans le présent rapport.

Ils remercient en outre Virginie Gillet, consultante auprès de la FAO-AQUASTAT, et Ghaieth Ben Hamouda, consultant auprès de la FAO, de leurs contributions au traitement des données.

Un soutien financier a été apporté par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), le ministère néerlandais de l'Infrastructure et de la Gestion des eaux et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), par l'intermédiaire du programme GEMI.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'une série de rapports sur les indicateurs 6.3.1, 6.3.2, 6.4.1, 6.4.2, 6.5.1, 6.5.2 et 6.6.1 des ODD, coordonnée par l'ONU-Eau par l'intermédiaire du programme GEMI.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement et la bonne gestion des écosystèmes d'eau douce sont au cœur du développement durable. C'est en tout cas ce que traduit le sixième objectif de développement durable (ODD 6) qui vient renforcer le septième objectif du Millénaire pour le développement (OMD 7) en intégrant des approches de gestion de l'eau, telles que le débit écologique réservé, la coopération internationale, le renforcement des capacités et la participation des parties prenantes.

La cible 6.4 des ODD s'intéresse à l'utilisation efficace des ressources en eau et au stress hydrique, et consiste à faire en sorte que, d'ici à 2030, les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et à garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.

Deux indicateurs ont été créés pour suivre les progrès vers la réalisation de cette cible :

6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

Pour chaque indicateur, des méthodes de suivi et d'autres outils d'aide ont été élaborés et testés dans cinq pays pilotes, à savoir la Jordanie, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Pérou et le Sénégal. Ces pays ont été sélectionnés sur la base de l'intérêt manifesté pour l'initiative et avec la volonté de représenter au mieux les différentes régions du monde.

Le présent rapport détaille le processus d'expérimentation de la méthode appliquée à l'indicateur 6.4.1 qui a été déployé dans les cinq pays pilotes. Il présente également les données de référence mondiales (2015-2018) de cet indicateur.

Expérimentation de la méthode

L'indicateur 6.4.1., qui n'a jamais fait l'objet d'un suivi à l'échelle mondiale dans le cadre des OMD, a été intégré au processus de réalisation des ODD. Ainsi, une toute nouvelle

méthode a dû être élaborée pour le suivi de l'indicateur. L'indicateur ne disposant d'aucune donnée, de nouveaux calculs et une nouvelle interprétation des données collectées ont en outre été nécessaires. L'indicateur est entendu comme la valeur ajoutée par unité d'eau prélevée dans le temps, exprimée en USD/m³, pour un secteur économique majeur donné : l'agriculture (A), l'industrie (M, pour l'acronyme anglais « MIMEC » expliqué à la section 2.1) et les services (S).

Il s'agit de la somme de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (WUE) de ces trois secteurs (A_{we} , M_{we} , S_{we}), pondérée en fonction de la proportion d'eau prélevée par chaque secteur sur le total des prélèvements (P_A , P_M , P_S). La formule donne :

$$WUE = A_{we} \times P_A + M_{we} \times P_M + S_{we} \times P_S$$

Bien que l'indicateur n'ait jamais fait l'objet d'un suivi, des données statistiques à jour ont généralement pu être recueillies à partir de sources gouvernementales pour les variables incluses dans la méthode. Des données provenant de sources internationales, telles que la Banque mondiale ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été utilisées lorsque les informations s'avéraient insuffisantes.

Pour appliquer et tester la méthode, tous les pays pilotes ont établi des groupes de travail composés des parties prenantes concernées en vue de rassembler les connaissances techniques nécessaires. Une institution nationale a été désignée dans chaque pays pour diriger les groupes durant le processus d'élaboration de l'indicateur, ainsi que de coordination de l'examen de l'ensemble des sources de données aux échelles nationale, infranationale et des bassins, telles que des cartes, des rapports, des annuaires et des articles. La collecte s'est concentrée sur les données disponibles les plus récentes, en veillant à ne pas exclure de sources d'information potentielles. Des données partielles, en matière de temps ou d'espace, ont également été recueillies, telles que des données tirées de projets locaux. Des réunions ont été organisées tout au long de l'année 2016 avec l'ensemble des institutions impliquées afin de suivre les avancées, de partager les résultats obtenus et de valider les conclusions formulées.

Un organisme des Nations Unies a été chargé de coordonner les activités et de jouer le rôle de dépositaire. Dans le cas de l'indicateur 6.4.1, la FAO a fourni un appui technique ou logistique aux pays qui en ont fait la demande.

Même si tous les pays pilotes étaient en mesure de collecter les données nécessaires, certains ont rencontré des problèmes qu'il est important de relever pour référence ultérieure, notamment : le traitement des données économiques, l'incohérence des données entre les différentes sources, le faible suivi de la part des institutions nationales, la diversité des années de références, les différents paramètres à prendre en compte pour définir des variables, les données obsolètes, la mauvaise communication des données dans les bases de données internationales et le risque de double comptabilisation des données. Ces problèmes sont détaillés dans le texte suivant.

Données mondiales

L'utilisation efficace des ressources en eau s'établit à un peu plus de 15 USD/m³ dans le monde, bien que des différences majeures existent entre les pays et les régions. À l'échelle régionale, les valeurs les plus faibles en la matière s'établissent à 2 USD/m³ en Asie centrale et en Asie du Sud, à environ 7 USD/m³ en Afrique subsaharienne et à près de 8 USD/m³ en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest. Les valeurs les plus élevées s'établissent à 50 USD/m³ en Océanie et à 38 USD/m³ en Europe et en Amérique du Nord. Les valeurs moyennes se trouvent en Asie de l'Est et du Sud-Est (environ 15 USD/m³) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (environ 13 USD/m³).

Une analyse plus approfondie montre que 75 pays affichent une efficacité de moins de 10 USD/m³ (dix de ces pays affichent une efficacité inférieure à 1 USD/m³). L'utilisation efficace des ressources en eau s'établit entre 10 USD/m³ et 40 USD/m³ dans 56 pays, entre 40 USD/m³ et 80 USD/m³ dans 17 pays et au-delà de 80 USD/m³ dans 20 pays.

Cette première évaluation mondiale et régionale s'appuyait sur des ensembles de données recommandés par la méthode et disponibles aux échelles nationale et internationale. Des données ont pu être recueillies pour 168 pays. La base de données AQUASTAT de la FAO a permis de fournir des données sur l'utilisation des ressources en eau pour l'agriculture, l'industrie et les services. Les données économiques sur la valeur ajoutée brute de chacun de ces trois secteurs économiques majeurs proviennent de départements nationaux des statistiques ou d'autres organismes gouvernementaux pertinents et de sources internationales, telles que la Banque mondiale, la Division de statistique des Nations Unies (UNSD) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces sources de données suivent l'ensemble des concepts, définitions, classifications et règles comptables recommandés dans le Système de comptabilité nationale. Il est ainsi possible de comparer les données et les résultats économiques des pays à l'échelle internationale.

MESSAGES CLÉS ET RECOMMANDATIONS

À ce jour, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (GNUE-ODD) n'a pas défini de cadre pour la collecte de données sur les indicateurs mondiaux visant à fournir des orientations aux États membres et aux organismes dépositaires. À présent, la seule indication claire est que les pays doivent conserver la propriété de leurs données et du processus de contrôle en général. Il est prévu que le GNUE-ODD convienne d'un cadre standardisé de compte rendu au cours de sa prochaine réunion, à l'automne 2018. La création d'un tel cadre permettra à la fois d'améliorer et de rationaliser considérablement le processus de collecte de données sur les indicateurs mondiaux des ODD et de clarifier les rôles et responsabilités des institutions nationales et des organismes dépositaires.

Afin de mettre en œuvre d'autres méthodes relatives aux ODD, des données nationales spécifiques doivent être collectées pour calculer l'indicateur, notamment des données mieux ventilées pour les principaux sous-secteurs. Les pays doivent donc s'approprier le processus et garder à l'esprit qu'il est important de recueillir des données ventilées de qualité, fiables et actualisées, qui soient accessibles pour étayer le processus de prise de décisions. Les organismes dépositaires des Nations Unies doivent sensibiliser les pays à ce sujet et les soutenir dans ce processus. À cette fin, ils pourraient lancer une campagne de communication.

Les pays doivent maîtriser la méthode et connaître les aspects à prendre en considération lorsqu'ils utilisent la formule de l'indicateur (c.-à-d. ne pas inclure l'hydroélectricité dans la consommation d'énergie, la conversion monétaire, le coefficient de déflation du produit intérieur brut [PIB], etc.). Il incombe également aux organismes dépositaires des Nations Unies d'expliquer la méthode aux pays. Un cours en ligne visant à en faciliter la compréhension est actuellement mis au point.

Pour favoriser la comparaison de données, les pays doivent fournir les métadonnées pertinentes lorsqu'ils commu-

niquent leurs données afin de décrire la manière dont les informations ont été obtenues, les années de références et unités de mesure utilisées, etc. Le questionnaire d'AQUAS-TAT offre aux pays des orientations quant à la préparation des métadonnées. Par ailleurs, la FAO fournit une feuille de calcul aux pays pour leur permettre d'assurer la cohérence des données qu'ils recueillent.

Le processus pilote a montré que le suivi d'un indicateur donné à l'échelle nationale supposait la participation d'un nombre varié de parties prenantes et institutions. L'institution chef de file joue un rôle déterminant dans la coordination de ces parties prenantes, lesquelles doivent comprendre clairement leur rôle au sein du processus, les mesures à mettre en œuvre et l'aide à leur disposition. Les organismes dépositaires des Nations Unies doivent centrer leurs efforts sur la création de relations solides avec les institutions chef de file. Étant donné que cet indicateur comprend des variables économiques, les équipes de pays doivent faire participer au moins un économiste au processus.

Les deux indicateurs de la cible 6.4 sont fortement liés et offrent des informations complémentaires : l'indicateur 6.4.1 est un indicateur économique, qui détermine dans quelle mesure la croissance économique dépend de l'utilisation des ressources en eau. L'indicateur 6.4.2 est quant à lui un indicateur environnemental dont le but est de calculer la disponibilité physique des ressources en eau douce. Les décideurs peuvent combiner les informations provenant de ces indicateurs pour comprendre l'influence de l'utilisation accrue de l'eau sur la disponibilité des ressources en eau et pour définir un point de rupture vers lequel tendre afin de dissocier la croissance économique d'un pays de sa consommation en eau. De telles informations permettraient aux pays d'assurer un suivi approprié de la cible 6.4.

Il est recommandé aux pays d'envisager une période considérée n'excédant pas deux ans, ce qui leur permettra de déterminer les premières tendances afin de détecter d'éventuels problèmes.

Introduction et contexte



ÉLÉMENTS CLÉS



L'indicateur 6.4.1 permet aux pays de déterminer **dans quelle mesure la croissance économique dépend de l'utilisation des ressources en eau.**

L'ODD 6 **élargit la portée** de l'ODD 7 relatif à **l'eau et l'assainissement** et **englobe l'ensemble du cycle de l'eau.**

En septembre 2015, des chefs d'État du monde entier ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, composé de 17 objectifs de développement durable (ODD) et de 169 cibles. Le Programme 2030 comprend notamment un objectif sur l'eau et l'assainissement (ODD 6) qui vise à « **garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable** » (Assemblée générale des Nations Unies, 2015).

L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement et la bonne gestion des écosystèmes d'eau douce sont au cœur du développement durable. Non seulement l'ODD 6 est étroitement lié aux autres ODD, mais sa réalisation est essentielle pour atteindre ces derniers. En d'autres termes, la mise en œuvre du Programme 2030 dépend largement de la réalisation de l'ODD 6 (CBS, 2016).

Ce dernier élargit la portée du septième objectif du Millénaire pour le développement (OMD 7) relatif à l'eau et à l'assainissement et englobe l'ensemble du cycle de l'eau en intégrant la gestion de l'eau, des eaux usées et des ressources écosystémiques (Assemblée générale des Nations Unies, 2015). En outre, l'ODD 6 aborde d'autres approches de la gestion de l'eau, telles que la coopération internationale, le renforcement des capacités et l'implication des parties prenantes, comme en témoigne le nombre de cibles relatives à l'eau passé de deux dans le cadre de l'OMD 7 à huit dans le cadre de l'ODD 6 (encadré 1).

La **cible 6.4** traite de la question de la pénurie d'eau et vise à assurer que les ressources en eau sont suffisantes pour satisfaire les besoins des individus, de l'économie et de l'environnement, en améliorant l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau dans tous les secteurs socioéconomiques. Deux indicateurs ont été créés pour suivre les progrès vers la réalisation de cette cible :

6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

L'indicateur 6.4.1 n'a jamais fait l'objet de suivis ou de comptes rendus à l'échelle mondiale et, par conséquent, une toute nouvelle méthode a dû être élaborée. En l'absence de données antérieures associées à l'indicateur, il s'est avéré nécessaire de procéder à un nouveau calcul et d'en interpréter les résultats.

L'indicateur 6.4.1 est particulièrement important en ce qu'il sert à déterminer dans quelle mesure la croissance économique d'un pays dépend de l'utilisation des ressources en eau. L'ajout d'une dimension temporelle aux mesures est une caractéristique intéressante qui permet notamment de surveiller la variation de l'efficacité des ressources en eau. Lorsque les mesures de l'indicateur sont comparées dans le temps, cette variation devient visible, fournissant une description complète de leur situation. Le concept d'ef-

efficacité de l'utilisation des ressources en eau diffère du concept de productivité de l'eau, en ce qu'il ne considère pas la productivité de l'eau utilisée dans une activité donnée comme une contribution à une production. À la place, cet indicateur montre le niveau de dissociation entre la croissance économique et l'utilisation des ressources en eau – en d'autres termes, si la valeur ajoutée produite par l'économie s'accroît de 10 %, de combien l'utilisation d'eau augmente-t-elle ? Il permet d'estimer dans quelle mesure la croissance économique d'un pays repose sur l'exploitation de ses ressources en eau. L'indicateur augmente si la valeur ajoutée d'un secteur ou l'économie tout entière s'accroît plus que la consommation d'eau en question, indiquant ainsi que l'eau ne constitue pas un obstacle à la croissance économique.

Les deux indicateurs surveillés dans le cadre de la cible 6.4 fournissent des données fortement complémentaires. L'indicateur 6.4.1 est un indicateur économique qui détermine la relation entre la croissance économique d'un pays et son utilisation des ressources en eau, tandis que l'indicateur 6.4.2 est un indicateur environnemental dont le but est de surveiller la disponibilité physique des ressources en eau douce. Les décideurs peuvent combiner les informations complémentaires provenant de ces deux indicateurs pour comprendre comment une utilisation accrue de l'eau influe sur la disponibilité des ressources en eau et pour définir un seuil critique vers lequel tendre afin de dissocier la croissance économique d'un pays de sa consommation en eau. De telles informations permettraient aux pays d'effectuer un suivi approprié de la cible 6.4.

ENCADRÉ 1

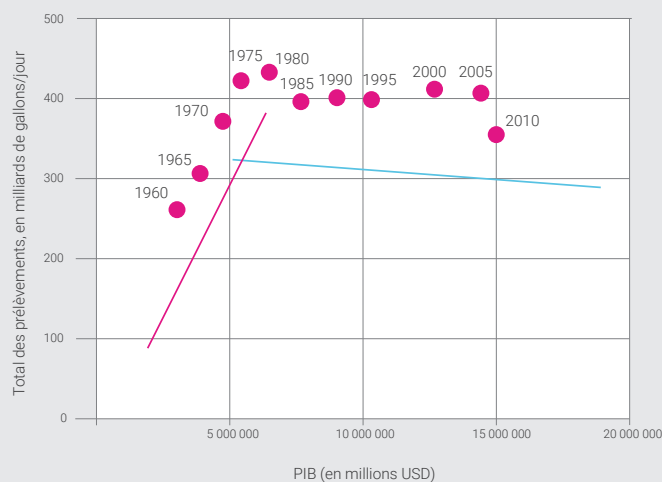
Cibles liées à l'eau de l'ODD 7 et de l'ODD 6

ODD 7 (2000-2015)	ODD 6 (2015-2030)
<p>7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.</p> <p>7.C Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.</p>	<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> <p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p> <p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p> <p>6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.</p> <p>6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.</p> <p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</p> <p>6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.</p> <p>6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.</p>

ENCADRÉ 2

Exemple de dissociation entre croissance économique et utilisation des ressources en eau aux États-Unis

Comme le montre la figure ci-dessous, entre 1960 et 1980, les prélèvements d'eau aux États-Unis se sont accrus au même rythme que le PIB. Après 1980, les prélèvements sont restés constants jusqu'en 2005 et une baisse a même été enregistrée en 2010, en dépit d'une croissance démographique et économique sur la période. La productivité de l'eau a doublé entre 1980 et 2005 (PNUE, 2015). À mesure que la pression sur les ressources en eau s'accroît, des efforts doivent être déployés pour anticiper le point de rupture.



L'utilisation plus efficace des ressources en eau dans le temps est fortement liée aux modes de production alimentaire durables (ODD 2), à la croissance économique (ODD 8), à l'infrastructure et l'industrialisation (ODD 9), aux villes et établissements humains (ODD 11), et à la consommation et la production (ODD 12).

Comme l'a reconnu l'Assemblée générale des Nations Unies de 2015, des données ventilées fiables, actualisées et de qualité devront être disponibles et facilement accessibles pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des ODD et s'assurer de ne pas faire de laissés-pour-compte. De plus, des données fiables sont essentielles pour étayer la prise de décisions.

Pour soutenir le processus de collecte de données, l'ONU-Eau a lancé l'Initiative de suivi intégré des cibles des ODD relatives à l'eau et à l'assainissement (GEMI), qui vise à établir et gérer un cadre de suivi cohérent pour la mise en œuvre des cibles des ODD 6.3 à 6.6¹. Cette initiative a été créée en 2014, en partenariat avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement), le Programme des Nations Unies pour les éta-

blissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

La première phase de mise en œuvre de GEMI (2015-2018) s'est concentrée sur l'élaboration de méthodes de suivi et d'autres outils d'aide spécifiquement consacrés aux indicateurs liés aux cibles susmentionnées. Elle comprenait une expérimentation pilote des méthodes de suivi dans cinq pays : la Jordanie, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Pérou et le Sénégal. Ces pays ont été sélectionnés sur la base de l'intérêt manifesté pour cette initiative et avec la volonté de représenter au mieux les différentes régions du monde (Afrique subsaharienne, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Afrique du Nord et Moyen-Orient). L'Asie était initialement représentée par le Bangladesh, mais la complexité de l'environnement institutionnel du pays a causé un retard important dans le processus.

En outre, l'Initiative GEMI a œuvré à l'élaboration d'une base de données mondiale pour les cibles 6.3 à 6.6 des ODD.

Le présent rapport détaille le processus d'expérimentation de la méthode qui a été déployé dans les cinq pays pilotes (section 2). Il présente également les données de référence mondiales (2015-2018) de l'indicateur 6.4.1 (section 3).

¹ Les cibles 6.1 et 6.2 sont traitées par le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP).

Méthode et processus



ÉLÉMENTS CLÉS



La composante de la formule la plus difficile à obtenir a été la **proportion de la valeur ajoutée brute agricole produite par l'agriculture pluviale** (C_A).

Pour une bonne mise en œuvre de la méthode de suivi, **l'engagement des parties prenantes** est crucial.

L'implication de plusieurs organismes dans le processus a contribué à **renforcer les relations institutionnelles**, ce qui améliorera le suivi de l'indicateur et d'autres aspects de la gestion de l'eau à l'échelle nationale.

2.1. Méthode

2.1.1. À propos de la méthode élaborée dans le cadre de l'Initiative GEMI

L'indicateur 6.4.1 a été défini comme la variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau, formulée en tant que valeur ajoutée par unité d'eau utilisée, exprimée en USD/m³, pour un secteur économique majeur donné (indiquant la tendance dans l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau). Selon la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) (annexe 4), les secteurs sont définis comme suit :

1. L'agriculture (CITI A, à l'exclusion de la sylviculture et de la pêche) ;
2. Les activités extractives ; les activités de fabrication ; la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation ; et la construction – (*mining and quarrying, manufacturing, electricity, gas, steam and air conditioning supply, and constructions* – MIMEC) (CITI B, C, D et F) ;
3. Tous les secteurs des services (CITI E et G à T).

L'efficacité de l'utilisation des ressources en eau se calcule en faisant la somme de ces trois secteurs, pondérée en fonction de la proportion d'eau prélevée par chaque secteur sur le total des prélèvements. La formule donne :

$$WUE = A_{we} \times P_A + M_{we} \times P_M + S_{we} \times P_S$$

Dans laquelle :

- WUE – Efficacité de l'utilisation des ressources en eau [USD/m³]
- A_{we} – Efficacité de l'utilisation des ressources en eau par l'agriculture irriguée [USD/m³]
- M_{we} – Efficacité de l'utilisation des ressources en eau par les industries [USD/m³]
- S_{we} – Efficacité de l'utilisation des ressources en eau par les services [USD/m³]
- P_A – Proportion d'eau prélevée par le secteur agricole sur le total des prélèvements

- P_M – Proportion d'eau prélevée par le secteur industriel sur le total des prélèvements
- P_S – Proportion d'eau prélevée par le secteur des services sur le total des prélèvements

Il convient de noter que seules les eaux souterraines et de ruissellement (dites « eaux bleues ») doivent être prises en compte dans le calcul de l'indicateur. Ceci est particulièrement important dans le calcul de l'indicateur pour le secteur agricole. C'est pourquoi un paramètre spécifique (C_r) a été introduit dans la formule afin d'estimer le volume de production agricole générée par l'agriculture pluviale. Pour cette même raison, la valeur ajoutée des productions sous-sectorielles utilisant l'eau non extraite doit être soustraite de la valeur ajoutée sectorielle globale.

Le calcul de chaque secteur est décrit ci-dessous.

A_{we} . Efficacité de l'utilisation des ressources en eau par l'agriculture irriguée (USD/m³). Calculée comme étant la valeur ajoutée agricole par eau agricole prélevée, elle sert d'indicateur indirect pour l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau du secteur agricole. En formule :

$$A_{we} = \frac{GVA_{ai} + GVA_{aa} + [GVA_{ai} \times (1 - C_r)]}{V_a}$$

Dans laquelle :

- GVA_{ai} – Valeur ajoutée brute du sous-secteur de l'élevage [USD]
- GVA_{aa} – Valeur ajoutée brute du sous-secteur de l'aquaculture d'eau douce [USD]
- GVA_{ai} – Valeur ajoutée brute du sous-secteur des cultures irriguées [USD]

La valeur ajoutée brute de ces trois sous-secteurs est calculée en additionnant toutes les productions agricoles et en soustrayant les intrants intermédiaires, mais sans faire de déductions pour la dépréciation des actifs fabriqués ou l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles.

Les valeurs relatives à la sylviculture et à la pêche doivent être soustraites du calcul, à l'exception des pépinières forestières et de l'aquaculture d'eau douce. Conformément aux codes de la CITI, les secteurs à prendre en compte sont les suivants :

- 01 Culture et production animale, chasse et activités de services connexes
- 0210 Sylviculture et autres activités d'exploitation forestière
- 0322 Aquaculture en eau douce

- V_a – Volume d'eau utilisée par le secteur agricole [m³]

Cela désigne la quantité annuelle d'eau autoapprovisionnée prélevée pour l'irrigation, le bétail (abreuvement, assainisse-

ment, nettoyage, etc.) et l'aquaculture, et correspond aux sections A [1–3] de la CITI, à l'exclusion de la sylviculture et de la pêche. Cette valeur englobe l'eau provenant des sources d'eau douce renouvelables, l'eau issue de la surexploitation des eaux souterraines renouvelables ou des prélèvements d'eaux souterraines fossiles, celle émanant de l'utilisation de l'eau agricole de drainage, des eaux usées (traitées) et de l'eau dessalée.

- C_r – Proportion de la valeur ajoutée brute agricole produite par l'agriculture pluviale

Si des données ventilées portant sur la valeur ajoutée de l'agriculture pluviale et irriguée ne sont pas reportées dans les comptes nationaux, elles peuvent être calculées en se basant sur la proportion de terres irriguées par rapport au total des terres cultivées, à l'aide de la formule suivante :

$$C_r = \frac{1}{1 + \frac{A_i}{(1 - A_i) \times 0,375}}$$

Dans laquelle :

- A_i – Proportion de terres irriguées sur le total des terres cultivées, en décimales
- 0,375 – Ratio générique par défaut entre les rendements de l'agriculture irriguée et ceux de l'agriculture pluviale

M_{we} . Efficacité de l'utilisation des ressources en eau par les industries (USD/m³). Il s'agit de la valeur ajoutée par unité d'eau prélevée par les activités extractives, les activités de fabrication, la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation, et la construction. Elle est calculée à l'aide de la formule suivante :

$$M_{we} = \frac{GVA_m}{V_m}$$

Dans laquelle :

- GVA_m – Valeur ajoutée brute des industries (y compris l'énergie) [USD]

Elle est calculée en additionnant la valeur ajoutée de chacune des quatre branches composant le secteur de l'industrie comme défini par les codes B, C, D et F de la CITI.

- V_m – Volume d'eau prélevée par les industries (y compris l'énergie) [m³]

Cette valeur désigne la quantité annuelle d'eau prélevée pour des usages industriels. Elle inclut l'eau provenant des sources d'eau douce renouvelables, l'eau issue de la surexploitation des eaux souterraines renouvelables ou le prélèvement des eaux fossiles, l'utilisation potentielle de l'eau dessalée ou encore l'utilisation directe d'eaux usées (traitées). Ce secteur désigne les industries autoapprovi-

sionnées et non reliées au réseau public de distribution. Il comprend le refroidissement des centrales thermoélectriques, à l'exclusion de l'énergie hydraulique. Cependant, il est recommandé d'inclure dans ce secteur les pertes dues à l'évaporation des lacs artificiels utilisés dans le cadre de la production hydroélectrique. Ce secteur correspond aux sections B, C, D et F de la CITI.

S_{we} - Efficacité de l'utilisation des ressources en eau par les services (USD/m³). Il s'agit de la valeur ajoutée du secteur des services divisée par l'eau prélevée pour distribution par l'industrie de la collecte, du traitement et de l'approvisionnement en eau, calculée à l'aide de la formule suivante :

$$S_{we} = \frac{GVA_s}{V_s}$$

Dans laquelle :

- GVA_s – Valeur ajoutée brute du secteur des services des sections E et G à T de la CITI [USD]
- V_s – Volume d'eau prélevée par le secteur des services [m³]

Cette valeur désigne la quantité annuelle d'eau prélevée initialement à des fins d'utilisation directe par la population. Elle inclut l'eau provenant des sources d'eau douce renouvelables, l'eau issue de la surexploitation des eaux souterraines renouvelables ou le prélèvement des eaux fossiles, l'utilisation potentielle de l'eau dessalée ou encore l'utilisation directe d'eaux usées traitées. Cette valeur est habituellement calculée en comptabilisant l'eau totale prélevée par le réseau public de distribution. Elle peut inclure la partie consacrée aux industries qui est reliée au réseau municipal, et correspond à la section E de la CITI.

P_A , P_M et P_S sont calculés en divisant les volumes d'eau prélevée par chaque secteur (V_a , V_m et V_s) par le total des prélèvements d'eau.

Étant donné que cet indicateur est directement lié à la croissance économique, la collecte de données annuelles serait souhaitable, même lorsqu'aucune variation substantielle de l'utilisation de l'eau n'est prévue pour cette année. Dans tous les cas, particulièrement dans les pays subissant de hauts niveaux de stress hydrique accompagnés d'une forte croissance économique et démographique, une période considérée ne dépassant pas deux ans devrait être envisagée afin de pouvoir dresser assez tôt une tendance permettant de détecter d'éventuels problèmes.

Enfin, la variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (CWUE) est par la suite calculée comme étant le ratio de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (WUE) au moment t, auquel on soustrait l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau au moment t-1, le tout divisé par l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau au moment t-1 et l'ensemble multiplié par 100, à l'aide de la formule suivante :

$$CWUE = \frac{WUE_t - WUE_{t-1}}{WUE_{t-1}} \times 100$$

2.1.2. Appliquer et tester la méthode dans les cinq pays pilotes

Comme mentionné précédemment, cet indicateur n'a jamais fait l'objet de suivis ou de comptes rendus à l'échelle mondiale, et une toute nouvelle méthode a dû être élaborée. Ainsi, en l'absence de données antérieures associées à l'indicateur, il s'est avéré nécessaire de procéder à un nouveau calcul et d'en interpréter les résultats.

Bien qu'elles n'aient jamais fait l'objet d'un suivi, les données statistiques sur les variables comprises dans la méthode étaient généralement disponibles auprès de sources gouvernementales. Les données manquantes (par exemple, des données relatives aux terres cultivées en Ouganda et au Sénégal ou bien à l'utilisation des ressources en eau par les industries, le bétail et l'approvisionnement rural en Ouganda) ont été obtenues auprès de sources internationales, telles que la Banque mondiale ou la base de données AQUASTAT de la FAO. Il s'est en outre avéré difficile d'obtenir des données à jour pour les régions irriguées du Pérou, seules des informations issues du recensement agricole de 2012 étant disponibles.

La majorité des pays ont consolidé et publié des données à l'échelle nationale, à l'exception des Pays-Bas qui fournissent des chiffres relatifs à la valeur ajoutée au niveau des régions et des bassins, et du Pérou qui dispose de données sur l'utilisation des ressources en eau pour ses trois principaux bassins (Pacifique, Amazone et Titicaca).

Si des données étaient en grande partie disponibles, certains problèmes sont apparus, lesquels doivent être pris en compte lors de l'application de la méthode, comme décrit à la section 2.2.2. Pour appliquer et tester la méthode, chacun des pays pilotes a établi des groupes de travail composés des parties prenantes concernées en vue de partager les conclusions et valider les données et les analyses menées (voir les sections 2.2.1 et 2.3).

ENCADRÉ 3

Élaboration de la méthode de calcul de l'indicateur 6.4.1

Le processus d'élaboration de la méthode de calcul de cet indicateur s'est avéré complexe, impliquant plusieurs mois de discussions entre experts, et s'accompagnant tout au long de nombreux changements, modifications voire revirements.

Pour apporter une réponse aux indications exposées dans le texte de la cible 6.4. relative à l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources en eau dans tous les secteurs, la discussion a commencé par une tentative de définition de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau dans les différents secteurs, notamment l'agriculture, l'irrigation, l'industrie, l'énergie et le secteur municipal.

En premier lieu, il a semblé que chaque secteur devait disposer de sa propre définition, ainsi que d'unités de mesure distinctes. Par exemple, l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau dans l'agriculture pourrait être mesurée par mètre cube consommé, mais également en tant que valeur nutritionnelle par mètre cube, tandis que le volume pourrait être mesuré en tant qu'eau consommée ou eau prélevée.

De même, l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau dans le secteur de l'énergie pourrait s'appuyer sur la quantité d'énergie produite en mégawatts, à nouveau par eau consommée ou eau prélevée. Dans un deuxième temps, l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau dans l'irrigation est généralement mesurée en mètres cubes d'eau distribuée aux cultures sur le total des prélèvements d'eau en mètres cubes, tandis que, à l'échelle municipale, le nombre de ménages par volume d'eau prélevée pourrait être pris en compte.

Si chacun de ces paramètres potentiels présente des avantages et des inconvénients lui étant propres, il est clairement apparu, après discussion, que le fait d'en fusionner quelques-uns ou l'ensemble aurait donné naissance à un indicateur hybride ou, plus précisément, à un indice difficile à interpréter, et non conforme aux exigences du cadre de suivi des ODD, lequel prescrit des indicateurs plutôt que des indices.

Dans un souci de simplicité, la valeur monétaire a été choisie comme indicateur, laquelle se traduit par la valeur ajoutée brute de la production par rapport au volume d'eau prélevée. C'est en effet une valeur compréhensible, universelle et reposant sur des données relativement disponibles.

Le volume d'eau utilisée par chaque secteur a été défini comme l'eau prélevée, et ce, pour deux raisons principales : i) l'utilisation de la consommation d'eau aurait fortement réduit la quantité d'eau affectée aux industries et aux services, sans tenir compte des importantes répercussions de ces utilisateurs sur la disponibilité des ressources en eau ; et ii) il convient d'aligner l'indicateur sur la définition du Système de comptabilité environnementale et économique pour les ressources en eau (SCEE-Eau), qui présente l'eau utilisée comme étant l'eau prélevée par un secteur économique spécifique ou reçue d'un autre secteur.

Cette définition est également la raison pour laquelle il convient de tenir compte des eaux traitées réutilisées, de l'eau de drainage et de l'eau dessalée, outre l'eau douce directement prélevée à la source.

Enfin, un paramètre a été intégré à la formule de l'indicateur pour séparer la valeur de l'agriculture irriguée de celle de l'agriculture pluviale afin de pouvoir évaluer la pression économique sur les ressources en eau renouvelables. Le fait d'inclure dans l'indicateur l'eau provenant directement des précipitations aurait considérablement augmenté les quantités, compliquant alors leur estimation, ce qui, en retour, aurait fourni aux décideurs des informations erronées sur le potentiel de leurs sources d'eau. Aussi l'indicateur se concentre-t-il sur l'« eau bleue » plutôt que l'« eau verte ».

2.1.3. L'échelle de suivi

L'échelle de suivi pour l'indicateur 6.4.1. se présente comme suit :

1. Au premier échelon, l'indicateur peut être alimenté avec des estimations obtenues à partir de données nationales. Si nécessaire, les données peuvent être recueillies depuis des bases de données internationales, aussi bien pour l'utilisation des ressources en eau que pour les données économiques correspondant aux différents secteurs. Le facteur de production agricole pluviale (C_r) peut être calculé en fonction du coefficient par défaut fourni dans la méthode (section 2.1.2).
2. À l'échelon suivant, l'indicateur peut être alimenté avec des données produites au niveau national. À nouveau, le facteur de production agricole pluviale (C_r) peut être calculé en fonction du coefficient par défaut fourni dans la méthode.
3. À des échelons plus élevés, les données produites au niveau national affichent un haut niveau de précision (par exemple, des données géoréférencées et fondées sur des volumes mesurés). Le facteur de production agricole pluviale (C_r) est calculé selon les études nationales.

Étant donné que les pays pilotes disposaient de données statistiques produites au niveau national pour la plupart des variables définies pour l'indicateur 6.4.1, ils sont classés au moins à l'échelon 2 (figure 1).

Le Sénégal et l'Ouganda ayant fait face à des difficultés lors de la collecte de données nationales, ils sont placés plus près de l'échelon 1. Certaines des données nécessaires qui manquaient ont été recueillies à partir de sources internationales. Par exemple, les données relatives aux terres

cultivées au Sénégal et en Ouganda, et l'utilisation des ressources en eau par les industries, le bétail et l'approvisionnement rural en Ouganda ont été collectées auprès de la Banque mondiale ou de la FAO. Les données pour la valeur C_r ont été estimées à l'aide de la formule fournie par la méthode.

La Jordanie et le Pérou ont produit des données statistiques à l'échelle nationale pour la plupart des variables mais certains chiffres devaient encore être estimés. En Jordanie, des estimations étaient nécessaires pour évaluer l'eau prélevée par les industries, alors qu'au Pérou, la valeur C_r a été évaluée à l'aide de la formule mentionnée dans la méthode et des données A_i datant de 2012. Cependant, étant donné que la Jordanie a calculé la valeur C_r à l'aide des données statistiques issues de son recensement agricole et que le Pérou a été en mesure de fournir des données sur l'utilisation des ressources en eau à l'échelle des bassins, les deux pays ont été placés plus près de l'échelon 3.

Les Pays-Bas, à même de fournir des données plus précises et totalement ventilées aux échelles infranationale et des bassins pour les variables économiques, peuvent être placés à l'échelon 3. Le pays peut également compléter les données statistiques avec des données modélisées pour estimer :

- ✓ les prélèvements d'eau par secteur et par source (eau de surface ou eau souterraine) à l'échelle nationale ;
- ✓ la proportion d'agriculture pluviale à l'échelle nationale ;
- ✓ la valeur ajoutée brute totale de l'agriculture calculée par espèce cultivée.

Néanmoins, la valeur C_r des Pays-Bas a été obtenue à l'aide de la formule mentionnée dans la méthode, raison pour laquelle le pays a été placé près de l'échelon 2.

Figure 1. Position du pays sur l'échelle de suivi



ENCADRÉ 4

Quel avenir pour le GNUE-ODD ?

La Commission de statistique de l'ONU a créé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (GNUE-ODD) en vue d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial des indicateurs des ODD et les cibles du Programme 2030. Il se compose des États membres de l'ONU, et des organismes régionaux et internationaux y prennent part en qualité d'observateurs.

Ce cadre mondial des indicateurs a été adopté en mars 2017. Désormais, le travail du GNUE-ODD consistera à finaliser un cadre pour le suivi et le compte rendu des indicateurs, et à réviser et affiner le cadre des indicateurs et sa mise en œuvre de façon continue. Il est prévu que le groupe convienne d'un cadre standardisé de compte rendu au cours de sa prochaine réunion, à l'automne 2018. La création d'un tel cadre permettra à la fois d'améliorer et de rationaliser le processus de collecte de données sur les indicateurs mondiaux des ODD, et de clarifier les rôles et responsabilités des institutions nationales et des organismes dépositaires.

2.2. Parties prenantes et sources de données

2.2.1. Parties prenantes impliquées

Tous les pays pilotes ont impliqué leurs institutions compétentes dans le processus relatif à l'ODD 6 afin qu'elles fournissent des données et approuvent la méthode utilisée et les résultats obtenus. Le tableau 1 présente un résumé comparatif des institutions et des organisations impliquées dans chaque pays.

Les principales institutions concernées sont les ministères et les organismes liés à l'eau ainsi que les départements de statistique. Aux Pays-Bas, un institut de recherche (Deltares) et un cabinet de conseil (eLEAF) ont participé au lancement d'un projet visant à indiquer les données pouvant être compilées pour le pays et celles pouvant l'être pour soutenir d'autres pays.

2.2.2. Sources de données

La présente section offre un aperçu des différentes sources consultées dans chacun des pays pilotes pour les principales composantes de la méthode : **1) valeur ajoutée brute par secteur ; et 2) volume d'eau prélevée par secteur (tableau 2).**



Tableau 1. Parties prenantes impliquées dans l'expérimentation de la méthode relative à l'indicateur 6.4.1 dans les pays pilotes

	Coordination générale	Principaux organismes de collecte de données	Autres institutions et organismes gouvernementaux impliqués
Jordanie	Ministère de l'Eau et de l'Irrigation	Ministère de l'Eau et de l'Irrigation Département de statistique Ministère de l'Agriculture Ministère de la Planification et de la Coopération internationale	Division de statistique sur l'environnement du Département de statistiques, FAO
Ouganda	Ministère de l'Eau et de l'Environnement (Département de l'eau pour la production et Département de la planification et de la réglementation des ressources en eau)	Ministère de l'Eau et de l'Environnement Société nationale de l'eau et de l'assainissement Ministère de l'Égalité des sexes, du Travail et du Développement social Bureau de statistiques de l'Ouganda Prisons de l'Ouganda FAO et Forum des Nations Unies sur les forêts Royaume du Buganda	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives (Département de l'Industrie et de la Technologie) Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique
Pays-Bas	Ministère des Affaires étrangères	Statistics Netherlands (CBS)	Deltares, eLEAF Université de Twente Water Footprint Network Université d'Utrecht IHE-Delft – Institut pour l'éducation relative à l'eau Netherlands Water Partnership (partenariat néerlandais pour l'eau) Netherlands IHP-HWRP Committee (comité néerlandais relatif au Programme hydrologique international et au Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau)
Pérou	Autorité nationale de l'eau (ANA)	ANA Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation Institut national de statistiques et d'informatique (INEI)	Système de gestion des ressources en eau (ANA), unité de planification et de conservation des ressources en eau (ANA), FAO
Sénégal	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en eau [DGPRE])	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement Association des services publics d'approvisionnement en eau Agence nationale de la statistique et de la démographie	

Tableau 2. Sources de données pour la valeur ajoutée brute et l'utilisation des ressources en eau par secteur économique majeur

	Jordanie	Ouganda	Pays-Bas	Pérou	Sénégal
Valeur ajoutée brute (GVA), USD					
GVA de l'agriculture	Département de statistique Banque centrale de Jordanie	Bureau de statistique de l'Ouganda	CBS	INEI	Agence nationale de la statistique et de la démographie
C_t	Département de statistique (recensement agricole)	Estimé à l'aide de la formule fournie A _t a été calculé à partir des données de la Banque mondiale et du rapport national sur la mise en valeur des ressources en eau de l'Ouganda de 2005	Estimé à l'aide de la formule fournie A _t provenait de CBS	Estimé à l'aide de la formule fournie A _t provenait du recensement agricole 2012 de l'INEI	Estimé à l'aide de la formule fournie A _t a été calculé à partir des données de la Banque mondiale et d'études agroécologiques
GVA des industries	Département de statistique	Bureau de statistique de l'Ouganda	CBS	INEI	Agence nationale de la statistique et de la démographie
GVA des services					
CITI	Révision 3	Non précisé	Révision 4	Révision 4	Non précisé
Fréquence de collecte et de publication des données	Données collectées et publiées chaque année et, depuis 2014, tous les trois mois	Données économiques disponibles chaque année (par année fiscale)	Données collectées et publiées chaque année et tous les trois mois	Données collectées et publiées chaque année	Données disponibles chaque année
Portée	Nationale	Nationale	Nationale Régionale À l'échelle du bassin	Nationale	Nationale

Tableau 2. Sources de données pour la valeur ajoutée brute et l'utilisation des ressources en eau par secteur économique majeur (suite)

	Jordanie	Ouganda	Pays-Bas	Pérou	Sénégal
Utilisation des ressources en eau par secteur économique majeur (m³)					
Prélèvements d'eau douce à des fins agricoles (Wa)	Ministère de l'Eau et de l'Irrigation (<i>rapports Water Balance 2010-2014</i>)	Ministère de l'Eau et de l'Environnement *Volume d'eau destinée au bétail estimé sur la base du cheptel	CBS Institut de recherche LEI (pour les zones irriguées)	Système de gestion des ressources en eau (ANA) (des prestataires locaux)	Organismes responsables de l'approvisionnement en eau Agence nationale de la statistique et de la démographie
Prélèvements d'eau douce à des fins industrielles (Wm)	Département des statistiques (<i>Rapport sur les statistiques sur l'environnement 2010-2014</i>)	AQUASTAT (chiffres de 2008)	CBS (rapports environnementaux annuels, registre national des eaux souterraines)		
Prélèvements d'eau douce pour les services (Ws)	Ministère de l'Eau et de l'Irrigation et Département de statistiques Les données manquantes ont été estimées sur la base de la consommation intermédiaire	<u>Approvisionnement urbain</u> : Société nationale de l'eau et de l'assainissement Ministère de l'Eau et de l'Environnement (base de données pour l'approvisionnement en eau des petites agglomérations) <u>Approvisionnement rural</u> : Estimations basées sur la population rurale	Association des compagnies des eaux néerlandaises (Vewin)		
Fréquence de collecte et de publication des données	Données collectées chaque année et publiées tous les quatre ans	Wa : moins de tous les cinq ans Wm : tous les cinq ans (AQUASTAT) Ws : chaque année	Données recueillies tous les deux ans (par activité économique) et chaque année (total des prélèvements)	Données collectées chaque année	Non précisé
Portée	Nationale	Nationale	Nationale Infranationale À l'échelle du bassin	Nationale À l'échelle du bassin	Nationale

Le processus de collecte de données a montré que les données statistiques sur les variables comprises dans la méthode étaient déjà disponibles auprès de sources gouvernementales. Les données manquantes – par exemple, les terres cultivées au Sénégal et en Ouganda ou l'eau prélevée par les industries en Ouganda – ont été recueillies auprès de sources internationales, telles que la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Division de statistique des Nations Unies (UNSD) (pour les variables économiques) ou la base de données AQUAS-TAT de la FAO (pour les variables relatives à l'eau prélevée). Il s'est en outre avéré difficile d'obtenir des données à jour pour les régions irriguées du Pérou, seules des informations issues du recensement agricole de 2012 étant disponibles.

Les données économiques sont recueillies par le biais des comptes nationaux. Ces comptes sont généralement élaborés à partir des recommandations du Système de comptabilité nationale convenu à l'échelle internationale, lesquelles sont formulées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission européenne, de l'OCDE, du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale. Les départements ou organismes nationaux de statistique sont responsables de la collecte, de la consolidation et de la publication de ce type de données, ce qu'ils effectuent généralement une fois par an.

L'ensemble des concepts, définitions, classifications et règles comptables recommandés dans le Système de comptabilité nationale permettent de comparer les données et les résultats économiques entre les pays. Fondamentalement, trois optiques (production, dépenses et revenus) sont utilisées pour compiler les données économiques dans les comptes nationaux. L'« optique de la production » – utilisée dans la méthode de l'indicateur 6.4.1 – fournit des données relatives à la valeur ajoutée des secteurs conformément aux codes des troisième ou quatrième révisions de la CITI. Les Pays-Bas et le Pérou suivent la quatrième révision de la CITI, tandis que la Jordanie s'appuie sur sa troisième révision ; l'Ouganda, quant à lui, ne précise pas si les données sont collectées conformément à ces normes.

Parmi toutes les composantes économiques de la formule, la part de la valeur ajoutée brute de l'agriculture pluviale (C_r) s'est avérée la plus difficile à obtenir. À l'exception de la Jordanie, qui dispose de données annuelles provenant de son recensement agricole depuis l'année 2000, les autres pays pilotes ont dû estimer la valeur à l'aide des formules fournies par la méthode, où C_r est dérivée de la part des terres irriguées sur le total des terres cultivées (A_i). Les données A_i étaient disponibles pour les Pays-Bas et le Pérou, bien que pour ce dernier elles n'aient pas été mises à jour après 2012. Le Sénégal a estimé sa valeur C_r à partir des données relatives au total des terres cultivées recueillies auprès de la base de données de la Banque mondiale, et des chiffres relatifs aux terres irriguées issus d'études sur les régions agroécologiques de la vallée du fleuve Sénégal, du delta du fleuve Sénégal et des régions de Casamance et des Niayes. L'Ouganda a utilisé des données sur les terres cultivées provenant de la Banque mondiale (bien qu'elles n'aient

pas été mises à jour après 2011) ainsi que des données sur les terres irriguées issues du rapport national sur la mise en valeur des ressources en eau de l'Ouganda, élaboré conjointement en 2005 par le ministère de l'Eau et de l'Environnement (par le biais de sa Direction de la mise en valeur des ressources en eau) et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau.

En ce qui concerne les données sur l'utilisation des ressources en eau, elles ont généralement été mises à jour jusqu'en 2016, 2015 ou 2014. Dans le cas de la Jordanie, des Pays-Bas et du Pérou, les chiffres ont été transmis chaque année ou tous les deux ans, comme le recommande la méthode de l'Initiative GEMI. Cependant, le Sénégal et l'Ouganda n'ont quant à eux pas précisé la fréquence à laquelle ils collectent et publient leurs données.

La majorité des pays consolident et publient des données à l'échelle nationale, à l'exception des Pays-Bas et du Pérou : les premiers fournissent des chiffres relatifs à des données économiques au niveau des régions et des bassins, et le deuxième dispose de données sur l'utilisation des ressources en eau pour ses trois principaux bassins (Pacifique, Amazone et Titicaca).

Bien que les sources de données aient été largement disponibles, les pays ont dû résoudre un certain nombre de problèmes rencontrés lors de la collecte de données, comme détaillé à la section 2.3.3.

2.3. Processus de collecte des données

2.3.1. Approche

Comme mentionné précédemment, pour appliquer et tester la méthode, tous les pays pilotes ont établi des groupes de travail composés des parties prenantes concernées (section 2.2.1) en vue de rassembler les connaissances techniques nécessaires.

Une institution nationale a été désignée par chacun d'entre eux afin de mener le processus de compilation des données sur les indicateurs (tableau 1). Ces institutions ont coordonné l'examen de toutes les données pertinentes issues de sources nationales, infranationales et locales, telles que des cartes, des rapports, des annuaires et des articles. Si la collecte s'est principalement concentrée sur les données les plus récentes, elle a inclus toutes les sources potentielles d'information ainsi que des données partielles (en matière de temps et d'espace), telles que celles produites par les projets locaux.

Des réunions ont été organisées tout au long de l'année 2016 avec l'ensemble des institutions impliquées afin de suivre les avancées, de partager les résultats obtenus et de valider les conclusions formulées. En outre, en septembre 2016, les Pays-Bas ont organisé un atelier sur l'avancée des travaux qui a rassemblé les principaux représentants de chaque pays pilote et des experts des équipes cibles de l'Initiative GEMI des organismes des Nations Unies. L'objectif de l'atelier était de : 1) discuter du processus de démonstration de faisabilité pour les indicateurs 6.3.1, 6.3.2, 6.4.1, 6.4.2, 6.5.1, 6.5.2 et 6.6.1 dans le cadre de l'Initiative GEMI ; 2) faire part de commentaires et partager les enseignements tirés et les expériences acquises sur les méthodes et indicateurs proposés ; et 3) définir les activités et stratégies supplémentaires visant à surmonter les difficultés rencontrées.

Pour chaque indicateur, un organisme des Nations Unies a été nommé responsable de la coordination des activités entreprises dans les pays pilotes, afin de leur fournir un appui au cours de la phase de preuve de concept (tableau 3). Dans le cas de l'indicateur 6.4.1, la FAO a fourni un appui technique ou logistique aux pays qui en ont fait la demande. En Jordanie, en Ouganda et au Pérou, la FAO a également mis à disposition un consultant local chargé de coopérer avec les groupes de travail et de les soutenir.

Tous les pays se sont impliqués activement dans le processus et ont fourni les données nécessaires à la définition d'une base de référence pour l'indicateur 6.4.1. La mise en œuvre de la phase pilote a montré combien l'implication des parties prenantes dans le processus était importante. Il est primordial que les pays s'approprient le processus et impliquent les institutions et les organismes concernés. L'organisation de réunions en personne a permis de tisser des relations entre les membres des groupes de travail et de veiller à ce que

chacun comprenne le rôle qu'il a à jouer dans le processus et saisisse l'importance de partager les connaissances au cours de ce dernier. Une coordination efficace des organisations impliquées ainsi qu'une définition et une division claires des rôles et des responsabilités au sein du processus sont essentielles pour parvenir à garantir un suivi efficient et réussi.

2.3.2. Utilisation des sources de données internationales

Des sources internationales ont été utilisées pour combler le manque de données nationales. Les données issues de ces sources ont fait l'objet de discussions avec les pays au cours d'ateliers et de réunions afin de s'assurer de leur pertinence.

Les sources suivantes sont recommandées par la méthode.

- Pour les données relatives à la valeur ajoutée brute :
 - Base de données de la Banque mondiale²
 - UNSD³
 - OCDE – fichiers de données des comptes nationaux⁴
- Pour les données relatives aux terres cultivées et irriguées :
 - FAOSTAT⁵
 - AQUASTAT⁶
- Pour les données relatives aux prélèvements d'eau :
 - AQUASTAT⁷

Tableau 3. Appui des Nations Unies apporté aux pays pilotes

Pays	Organisme(s) de coordination	
	Processus GEMI	Indicateur 6.4.1
Jordanie	UNESCO, ONU-Habitat	FAO
Ouganda	ONU Environnement	FAO
Pays-Bas	UNESCO	FAO
Pérou	FAO, OMS	FAO
Sénégal	FAO	FAO

² <http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>

³ <http://unstats.un.org/unsd/snaama/selbasicFast.asp>

⁴ https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/data/statistiques-de-l-ocde-sur-les-comptes-nationaux_na-data-fr

⁵ <http://www.fao.org/faostat/fr/#data>

⁶ <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/indexfra.stm>

⁷ <http://www.fao.org/nr/water/aquastat/main/indexfra.stm>

Au cours de cette phase pilote, le Sénégal a utilisé des données internationales pour déterminer la part de terres irriguées par rapport au total des terres cultivées (A_i) sur le territoire. Les données relatives aux terres cultivées ont été extraites de la base de données de la Banque mondiale et les chiffres relatifs aux terres irriguées proviennent d'études sur les zones agroécologiques du pays. En Ouganda, les données les plus récentes sur la proportion de terres irriguées par rapport au total des terres cultivées sont des chiffres de la Banque mondiale datant de 2011.

2.3.3. Difficultés et possibilités

Le processus de preuve de concept conduit dans les cinq pays pilotes a souligné un certain nombre de difficultés et de possibilités qui devraient être prises en compte lors de la mise en œuvre de la méthode.

Les **difficultés** constatées sont les suivantes :

- **Traitement des données économiques**

Les variables économiques de la méthode reposent sur la **quatrième révision de la classification CITI** des activités économiques. Cependant, certains pays (à l'instar de la Jordanie) peuvent toujours collecter des informations d'après la troisième révision de la CITI. Cette différence pourrait entraîner une incohérence des agrégations de données des secteurs économiques majeurs. Aussi s'avère-t-il important de comprendre les différents systèmes de classification des secteurs et d'ajuster les éventuelles incohérences des agrégations avant d'utiliser la « valeur ajoutée brute par secteur » pour calculer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau pour chaque secteur.

Un autre problème important à l'égard des données économiques concerne l'**année de référence (déflateurs du PIB)** utilisée pour convertir des valeurs « courantes ou nominales » en des valeurs « réelles ou constantes ». Idéalement, les pays devraient tous utiliser la même année de référence, bien qu'il puisse exister des exceptions pour les pays ayant déjà établi une année de référence pour leurs statistiques.

En outre, la **conversion de la devise nationale en dollars des États-Unis** devrait reposer sur un taux de change calculé selon la même méthode pour l'ensemble des pays. Le taux de change en vigueur pour l'année de référence devrait être utilisé pour la conversion.

Lors de la collecte des données économiques, certains pays utilisent des **années fiscales** qui, en règle générale, ne correspondent pas aux **années civiles** (juin 2016 à mai 2017 plutôt que janvier à décembre 2016). Dans ces cas précis, il est nécessaire d'expliquer comment la conversion en années civiles a été effectuée. D'après la méthode, il convient d'utiliser la valeur d'une année fiscale donnée pour l'année civile correspondant à la dernière partie de la période (par exemple, la valeur de 2016-2017 pour l'année 2017).

- **Incohérence des données entre les différentes sources**

La multiplicité des sources d'information pour une même variable a pu s'avérer problématique, car les chiffres pouvaient varier en fonction de la source consultée. Ce problème a été constaté pour l'Ouganda, lors de l'estimation des prélèvements d'eau à des fins agricoles.

Dans de tels cas, les divergences sont dues soit à l'année de référence prise en compte (moyennes à long terme par rapport à des données annuelles), soit aux facteurs considérés lors du calcul. Par exemple, les ressources en eau pour le bétail, l'aquaculture ou la sylviculture ne sont parfois pas incluses en tant que prélèvement d'eau à des fins agricoles, ce qui est particulièrement pertinent dans les pays où la production agricole non végétale domine.

Pour pallier ce problème, il convient de comprendre les facteurs qui ont pu engendrer ces différences et d'harmoniser les données ou de sélectionner la valeur dont la référence correspond le mieux à la définition citée dans la méthode relative à l'indicateur. Il est également important de conserver les mêmes sources de données au fil du temps.

- **Faible suivi de la part des institutions nationales**

Bien que des données aient généralement été disponibles, leur format, leur qualité, leur quantité et leur régularité n'étaient pas toujours ceux souhaités. Par exemple, les données relatives aux prélèvements d'eau à des fins industrielles en Ouganda ou aux terres irriguées au Pérou n'étaient pas suffisamment à jour.

Dans quelques cas, certains paramètres, tels que la consommation d'eau en milieu rural en Ouganda et les prélèvements d'eau à des fins agricoles au Sénégal, ne faisaient l'objet d'aucun suivi ou bien d'un suivi insuffisant, respectivement.

Il est crucial de soutenir les pays dans le renforcement de leurs capacités nationales et la mobilisation de ressources pour mettre en œuvre la méthode. L'efficacité de la coopération et du partage des responsabilités entre les institutions impliquées dans le suivi de l'indicateur à l'échelle nationale reste essentielle à la réussite du processus dans son ensemble.

- **Années et périodes de référence**

Même si, dans l'ensemble, les données étaient à jour, les années ou périodes de référence peuvent parfois différer d'une variable ou d'un pays à l'autre. Par exemple, les dernières valeurs disponibles sur les prélèvements d'eau peuvent grandement différer d'un pays à l'autre. Il s'avère donc extrêmement important de toujours préciser les années de référence utilisées.

- **Paramètres à prendre en compte pour définir une variable**

Comme le précise la méthode, pour définir les données des variables relatives à l'indicateur 6.4.1, plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Lors du processus pilote, quelques difficultés ont été soulevées pour certaines composantes, notamment concernant la valeur ajoutée de l'agriculture, l'utilisation des ressources en eau par secteur, et la proportion de terres irriguées sur le total des terres cultivées, comme expliqué ci-après.

Les sous-secteurs de la sylviculture et de la pêche doivent être exclus du calcul de **la valeur ajoutée de l'agriculture et de l'utilisation des ressources en eau par ce secteur**.

Le calcul de l'utilisation des ressources en eau par le **secteur de l'industrie** ne doit pas tenir compte de l'eau prélevée pour la production d'hydroélectricité, laquelle n'étant extraite de la source que pendant une très courte période.

Pour calculer la **proportion de terres irriguées sur le total des terres cultivées (A_i)**, il convient de se conformer à la définition des terres cultivées au sens de la FAOSTAT, à savoir la somme des terres arables et des cultures permanentes. Cette consigne a bien été appliquée aux Pays-Bas, où les secteurs de l'horticulture et des cultures fourragères n'ont pas été initialement pris en compte dans le calcul des terres irriguées, et n'ont pas été classés comme terres arables dans les statistiques nationales. Comme ce n'est peut-être pas le cas pour d'autres pays, il faut veiller à inclure toutes les formes de production végétale dans la catégorie des terres cultivées.

Pour ce qui est des terres irriguées, il convient d'utiliser la définition d'AQUASTAT, à savoir « la superficie totale irriguée et récoltée pour chaque culture », laquelle renvoie aux cultures sous irrigation en maîtrise totale. Il est important de noter que les superficies utilisées à des fins de doubles cultures irriguées (une même superficie cultivée et irriguée deux fois par an) sont comptées deux fois. Ainsi, la superficie totale peut être plus vaste que la superficie équipée pour une irrigation en maîtrise totale ou partielle, ce qui donne une indication de l'intensité de culture.

- **Données obsolètes**

Si aucune donnée actualisée n'est disponible (de sources nationales ou internationales), des efforts doivent être dé-

ployés pour fournir les estimations les plus précises possible. Cela a été un problème en Ouganda lors de l'estimation des prélèvements d'eau à des fins industrielles. Les données les plus récentes dataient de 2008 et ont été utilisées pour l'année 2016, malgré une hausse de la valeur ajoutée de l'industrie de plus de 20 % ces dix dernières années. De même, au Pérou, les données les plus récentes disponibles pour les terres irriguées dataient de 2012.

- **Mauvaise communication des données entre les institutions nationales et les bases de données internationales**

Il a été constaté que les bases de données internationales, telles qu'AQUASTAT (constituée de répertoires de données fournis par les pays) ne possédaient pas toujours les chiffres les plus récents. Les pays doivent donc s'efforcer de communiquer leurs données à ces sources internationales afin qu'elles puissent mettre à jour leurs informations.

Lors de la communication des données, il est primordial que les pays mentionnent toutes les sources utilisées, les années considérées pour la collecte ou l'estimation des données et le type de données recueillies (données statistiques, données modélisées, données obtenues par télédétection). Bien que cela soit nécessaire pour garantir la qualité du processus, il a été observé que tous les pays pilotes n'avaient pas fourni de telles informations pour l'ensemble des variables de l'indicateur.

- **Double comptabilisation**

Un risque potentiel de double comptabilisation des données pèse sur le calcul de l'utilisation des ressources en eau par les différents secteurs.

L'exercice pilote a **permis** d'améliorer la collecte des données et d'affiner les estimations dans chacun des cinq pays ainsi que d'optimiser la gestion des ressources en eau. Par exemple, au Sénégal, la mise à l'essai de la méthode a conduit à la proposition d'un plan d'action pour le secteur de l'eau et de l'assainissement.

L'implication indispensable de différents organismes dans le processus a contribué à renforcer les relations institutionnelles et à établir ou consolider plusieurs réseaux professionnels, ce qui permettra à l'avenir d'améliorer le suivi de l'indicateur et, plus probable encore, d'autres aspects de la gestion de l'eau à l'échelle nationale.

ENCADRÉ 5

Foire aux questions

Comment le concept d'efficacité utilisé au titre de l'indicateur 6.4.1. diffère-t-il du concept de productivité ?

Bien que ces deux concepts disposent d'unités de mesure similaires, le présent indicateur vise à établir un lien entre la production totale de l'ensemble des secteurs économiques et l'utilisation, par le pays, des ressources en eau considérées comme faisant partie intégrante des ressources naturelles disponibles. Par conséquent, il ne prend pas en compte la production spécifique effective résultant d'une seule unité d'eau utilisée dans les divers secteurs. Il définit en fait la relation entre le développement économique et l'exploitation des ressources en eau.

Pourquoi utiliser le prélèvement d'eau plutôt que la consommation d'eau ?

La consommation est un concept à plus forte raison lié à la productivité et s'appliquant principalement au secteur agricole. En effet, les installations industrielles et les villes consomment peu d'eau mais en utilisent d'importantes quantités. Et bien qu'une grande partie de cette eau retourne dans l'environnement, cela ne contribue que très peu à réduire leur effet sur la ressource. Autrement, les villes ne subiraient jamais de pénuries d'eau, ce qui n'est manifestement pas le cas.

Pourquoi la production issue de l'agriculture pluviale est-elle exclue ?

L'indicateur vise à déterminer la pression économique sur les ressources en eau. En d'autres termes, il se concentre sur l'« eau bleue » plutôt que l'« eau verte ». Le fait d'inclure dans l'indicateur l'eau provenant directement des précipitations augmenterait considérablement les quantités, ce qui compliquerait alors leur estimation, et induirait en erreur les décideurs quant au potentiel de leurs sources d'eau.

La valeur de l'agriculture pluviale pourrait être ajoutée sans additionner les eaux de pluie utilisées – pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

Cette approche fausserait l'indicateur, lequel ne donnerait pas d'indications sur le besoin d'améliorer la gestion des ressources en eau. De plus, un tel indicateur « négligerait » l'irrigation : sa valeur diminuerait automatiquement à mesure que de plus grandes quantités d'eau sont utilisées pour l'irrigation.

Pourquoi choisir une valeur économique comme unité d'évaluation lorsque d'autres choix étaient également possibles, tels que les calories dans l'agriculture ou les mégawatts dans la production d'énergie ?

Une telle expression de l'indicateur (les calories dans l'agriculture ou les mégawatts dans la production d'énergie) présenterait deux inconvénients principaux : i) il aurait été à nouveau orienté vers la production et la productivité, ce qui a été exclu comme décrit plus haut, et ii) il aurait été très difficile de réduire toutes les valeurs pour les divers secteurs, exprimées en différentes unités, à un seul indicateur.

Résultats et analyse



3.1. Estimations mondiales et régionales relatives à l'indicateur 6.4.1.

Après avoir expérimenté la méthode dans les cinq pays pilotes, une analyse préalable des données de référence relatives à l'indicateur 6.4.1 a été réalisée en s'appuyant sur les bases de données mises à disposition par les organisations internationales (voir la section 3.2). Les données issues de ces sources sont, dans tous les cas, vérifiées auprès d'un certain nombre de pays afin de garantir leur représentativité. À partir de 2019, les données seront recoupées avec l'ensemble des pays de deux façons différentes : 1) l'organisme dépositaire collecte les données et les transmet aux gouvernements pour approbation ou 2) les pays transmettent directement les données aux organismes dépositaires.

Les résultats de cette analyse indiquent que l'utilisation efficace des ressources en eau s'établit à un peu plus de 15 USD/m³ dans le monde, bien que des différences majeures existent entre les pays et les régions. La figure 2 montre les valeurs calculées à l'échelle régionale au titre de l'utilisation efficace de l'eau d'après les données recueillies auprès de 168 pays (annexe 2). Quelques petits pays ne disposaient pas de données, mais cela n'aurait eu guère d'incidence sur les indicateurs régionaux et mondiaux.

À l'échelle régionale, les valeurs les plus faibles en la matière s'établissent à environ 2 USD/m³ en Asie centrale et en Asie du Sud, à environ 7 USD/m³ en Afrique subsaharienne et à près de 8 USD/m³ en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest.

Les valeurs les plus élevées s'établissent à 50 USD/m³ en Océanie et à 38 USD/m³ en Europe et en Amérique du Nord. Un examen plus approfondi de ces deux grandes régions permet de déterminer les différences régionales susmentionnées. En Océanie, les valeurs relatives à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande sont bien plus élevées que dans le reste du continent. En outre, l'Europe affiche une moyenne nettement supérieure à celle de l'Amérique du Nord.

Les valeurs moyennes en matière d'utilisation efficace des ressources en eau se trouvent en Asie de l'Est et du Sud-Est (environ 15 USD/m³) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (environ 13 USD/m³).

La répartition de l'utilisation efficace de l'eau ressemble à une courbe logarithmique d'après laquelle la plupart des pays affichent une efficacité inférieure à 100 USD/m³ – seule une poignée de pays dépassent cette valeur, voire atteignent une efficacité de plus de 1 000 USD/m³ (figure 4).

ÉLÉMENTS CLÉS



L'utilisation efficace des ressources en eau s'établit à **un peu plus de 15 USD/m³ dans le monde**, bien que des différences majeures existent entre les pays et les régions.

Le niveau **le plus bas** en matière d'utilisation efficace des ressources en eau est enregistré en **Asie centrale et en Asie du Sud** à 2 USD/m³.

L'Océanie affiche le niveau **le plus élevé**, à 50 USD/m³.

L'utilisation efficace des ressources en eau s'établit à moins de 10 USD/m³ dans **75 pays** (dix de ces pays affichent une efficacité inférieure à 1 USD/m³), entre 10 USD/m³ et 40 USD/m³ dans **56 pays**, et entre 40 USD/m³ et 80 USD/m³ dans **17 pays**.

Figure 2. Efficacité de l'utilisation des ressources en eau (USD/m³) par région, base 2015

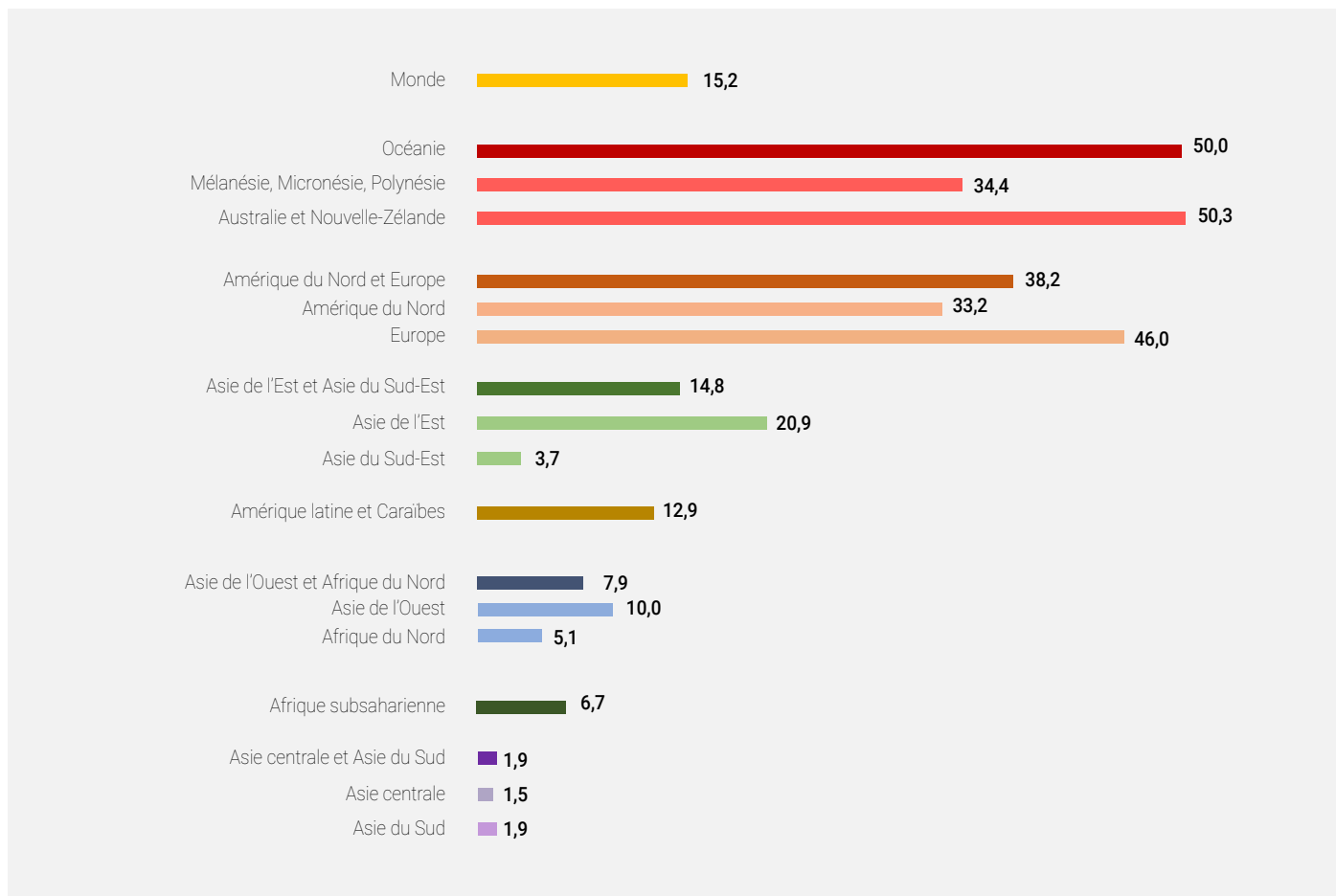


Figure 3. Efficacité de l'utilisation des ressources en eau (USD/m³) par pays, base 2015

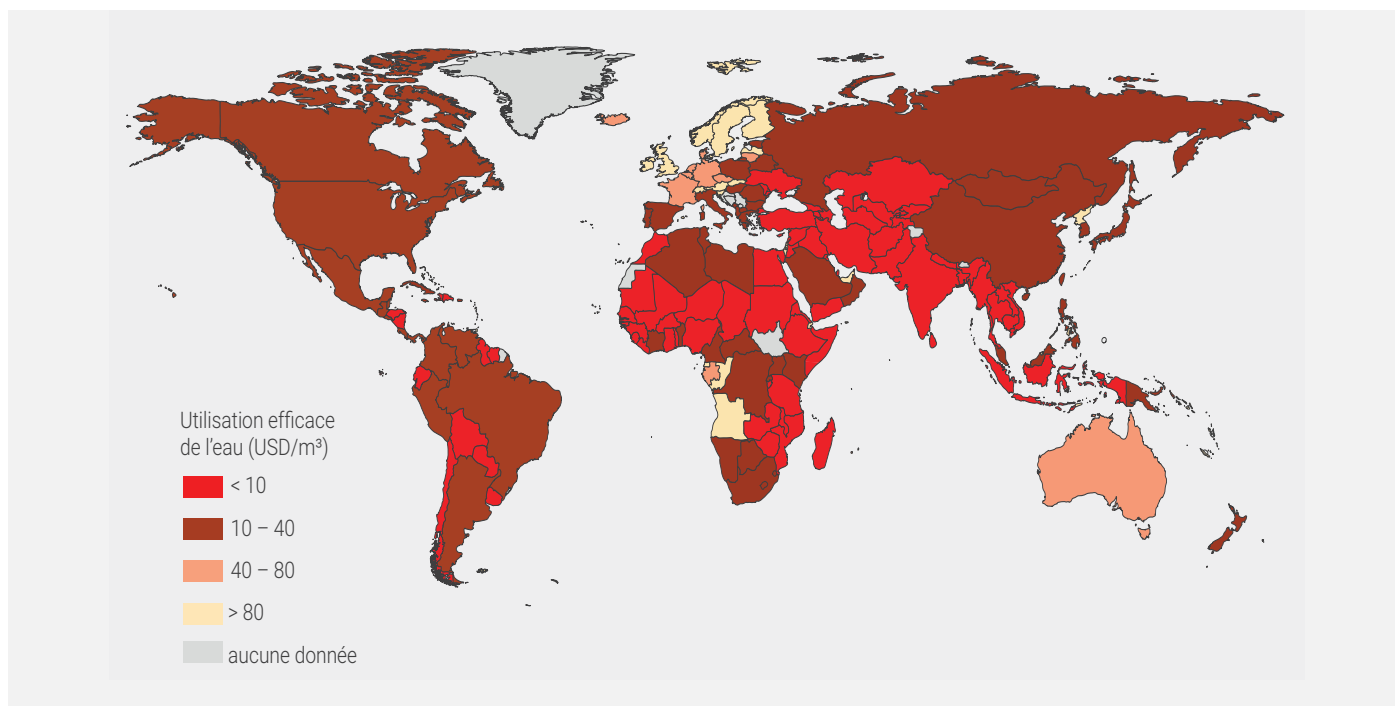
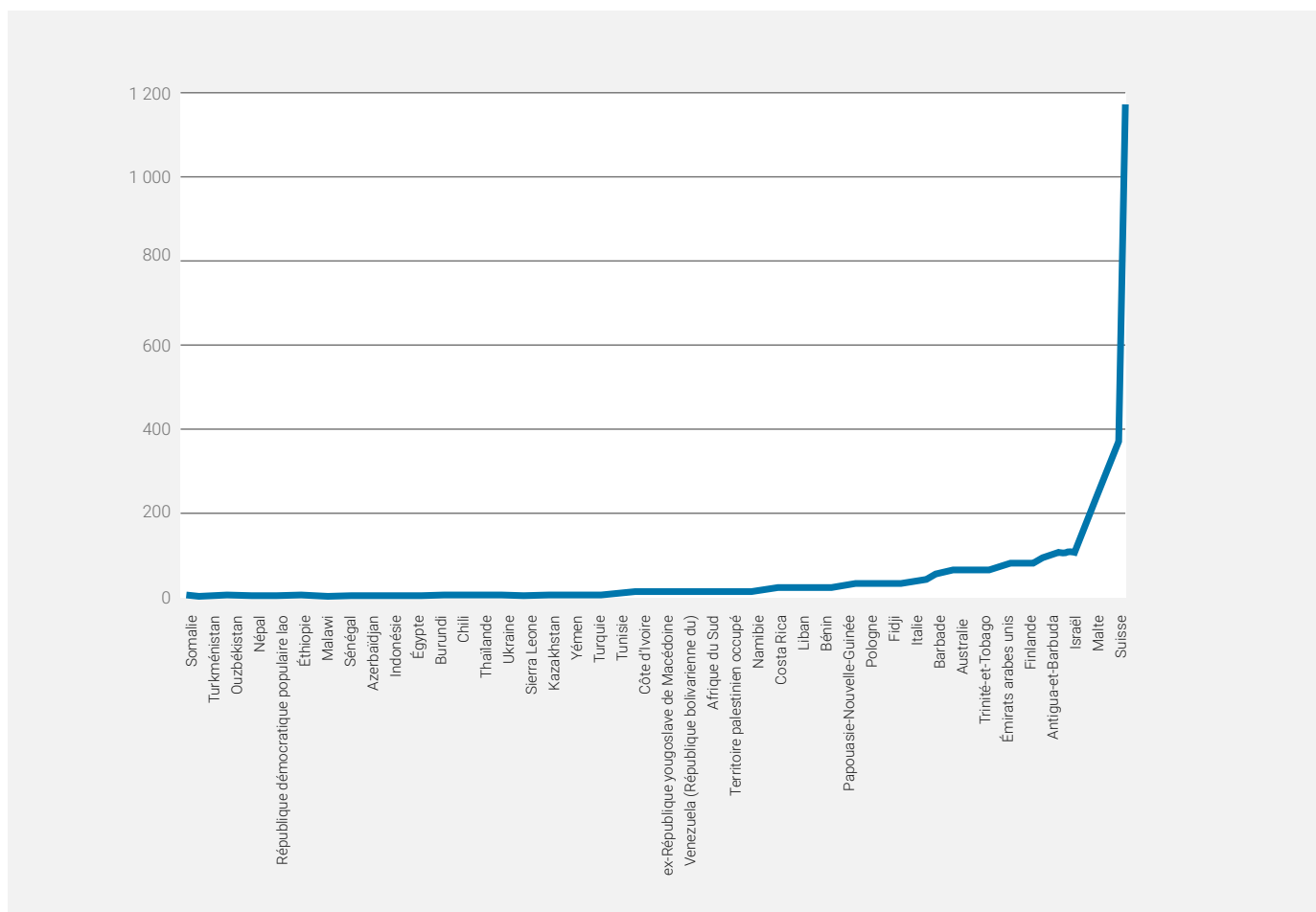


Figure 4. Répartition de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (USD/m³) par pays, base 2015



Une analyse plus approfondie (figure 3 et tableau 4) révèle que l'utilisation efficace des ressources en eau s'établit à moins de 10 USD/m³ dans 75 pays (dix de ces pays affichent une efficacité inférieure à 1 USD/m³), entre 10 USD/m³ et 40 USD/m³ dans 56 pays, et entre 40 USD/m³ et 80 USD/m³ dans 17 pays. Enfin, 20 pays enregistrent une efficacité supérieure à 80 USD/m³.

Les pays affichant les chiffres les plus élevés sont principalement situés en Europe du Nord et de l'Ouest. Ces pays disposent d'un important secteur des services (représentant plus de 60 % du PIB) et d'un secteur agricole hautement technologique.

3.2. Disponibilité des données à l'échelle mondiale

Cette première évaluation mondiale et régionale s'appuyait sur des ensembles de données fournis par la méthode et disponibles aux échelles nationale et internationale. Des

données ont pu être recueillies pour 168 pays. Quelques petits pays ne disposaient pas de données, mais il est peu probable que cela ait eu une incidence majeure sur les valeurs régionales.

La base de données AQUASTAT de la FAO a permis de fournir des données sur l'utilisation des ressources en eau pour l'agriculture, l'industrie et les services.

Les données économiques – à savoir la valeur ajoutée brute de chacun de ces trois secteurs économiques majeurs – proviennent de départements nationaux de statistique ou d'autres organismes gouvernementaux pertinents et de sources internationales, telles que la Banque mondiale, l'UNSD et l'OCDE.

Ces sources suivent l'ensemble des concepts, définitions, classifications et règles comptables recommandés dans le Système de comptabilité nationale, ce qui permet de comparer les données et les résultats économiques entre les pays. Fondamentalement, trois optiques sont utilisées pour compiler les données économiques dans les comptes nationaux : la production, les dépenses et les revenus. Parmi ces optiques, celle de la production convient le mieux à la méthode de l'indicateur, en fournissant des données sur la valeur ajoutée des secteurs conformes aux codes des troisième ou quatrième révisions de la CITI.

Tableau 4. Répartition des pays en fonction des niveaux d'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (USD/m³), base 2015

WUE (USD/m ³)	Pays
< 10	<p><u>Nombre de pays : 75</u></p> <p>Afghanistan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gambie, Ghana, Géorgie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Kazakhstan, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe</p>
10-40	<p><u>Nombre de pays : 56</u></p> <p>Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bélarus, Bénin, Botswana, Brésil, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Grèce, Guatemala, Hongrie, Italie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Libye, Malaisie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, Porto Rico, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Slovénie, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du)</p>
40-80	<p><u>Nombre de pays : 17</u></p> <p>Allemagne, Australie, Bahreïn, Barbade, Belgique, Croatie, Émirats arabes unis, France, Gabon, Islande, Japon, Koweït, Lituanie, Pays-Bas, République tchèque, Seychelles, Trinité-et-Tobago</p>
> 80	<p><u>Nombre de pays : 20</u></p> <p>Angola, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Chypre, Congo, Danemark, Finlande, Guinée équatoriale, Irlande, Israël, Lettonie, Luxembourg, Malte, Norvège, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse</p>

La plupart des données issues des bases de données internationales consultées n'étaient pas à jour. Pour certains pays, les années de référence dataient de la fin des années 1990. Ces bases de données sont alimentées par les données produites ou publiées par les pays, ce qui en fait des outils utiles pour les évaluations futures. Cependant, si les pays ne font pas d'efforts particuliers, aucune mise à jour et, par conséquent, aucun suivi ne peuvent

être effectués. Idéalement, les données devraient être actualisées tous les ans ou tous les deux ans afin de suivre la croissance économique, même lorsque l'utilisation annuelle des ressources en eau par le pays a peu évolué. Une institution nationale devrait être chargée de la coordination et du calcul de l'indicateur, ainsi que de l'examen de l'ensemble des sources de données nationales et internationales pertinentes. La mise en place de

ce processus peut exiger des capacités institutionnelles et une coordination supplémentaires pour la collecte et le traitement des données.

Cet indicateur porte sur trois principaux secteurs économiques agrégés (agriculture ; industries extractives, industrie manufacturière, construction et énergie ; et services), bien que la création de sous-catégories permettrait une analyse plus détaillée de l'utilisation efficace de l'eau à des fins de planification et de prise de décisions à l'échelle nationale. Plus particulièrement, la ventilation de l'agriculture en sous-secteurs peut être nécessaire afin de couvrir suffisamment l'utilisation des ressources en eau pour le bétail et l'aquaculture.

Ainsi, la principale difficulté de cet indicateur réside dans le fait d'obtenir assez d'informations pour démontrer les hausses de valeur ajoutée par unité d'eau prélevée, notamment dans les régions les plus pauvres. Pour atteindre cet objectif, d'autres problèmes doivent être pris en compte : comment réduire les prélèvements d'eau à des fins agricoles ? Comment déployer à grande échelle les technologies qui diminuent l'utilisation des ressources en eau pour l'ensemble des secteurs ? Comment surveiller et garantir la qualité et la quantité de l'approvisionnement en eau ?

Bien que les deux indicateurs relatifs à la cible 6.4 surveillent des informations différentes, de solides liens existent entre eux et ils doivent être considérés comme étant complémentaires. L'indicateur 6.4.1 est un indicateur économique, qui détermine dans quelle mesure la croissance économique dépend de l'utilisation des ressources en eau. L'indicateur 6.4.2 est un indicateur environnemental dont le but est de calculer la disponibilité physique des ressources en eau douce. Les décideurs peuvent utiliser les informations complémentaires provenant de ces deux indicateurs pour comprendre l'influence de l'utilisation accrue de l'eau sur la disponibilité des ressources en eau et pour définir un point de rupture vers lequel tendre afin de dissocier la croissance économique d'un pays de sa consommation en eau. De telles informations permettraient aux pays d'effectuer un suivi approprié de la cible 6.4.

Limites de l'ensemble de données

Comme mentionné précédemment, l'indicateur 6.4.1 introduit une dimension temporelle dans les évaluations de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau ; néanmoins, les données ne sont encore disponibles que pour des périodes spécifiques. Par conséquent, l'indicateur réel, à savoir la variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau, ne peut être calculé. C'est la raison pour laquelle les données présentées dans ce rapport sont considérées comme provisoires.

En outre, cet indicateur étant entièrement nouveau, il n'est pas possible de proposer des interprétations allant au-delà des informations décrites dans le présent rapport, et encore

moins de produire des analyses réelles des données. Cependant, en matière de politique, cet indicateur vise à déterminer le point de rupture après lequel la hausse de l'utilisation des ressources en eau, le cas échéant, est dissociée de l'augmentation de la valeur ajoutée produite par l'économie. Bien que les pays en développement puissent ne pas en faire l'expérience avant un certain nombre d'années, les politiques liées à l'eau devraient anticiper ce point afin de réduire le risque de surexploitation de leurs ressources disponibles.

Des analyses plus détaillées pourront être effectuées lorsqu'un plus grand nombre de données relatives à la variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau seront disponibles.

Prochaines étapes de la collecte de données mondiales

Comme le détaille l'encadré 4, le GNUE-ODD n'a pas défini de cadre de collecte des données relatives à l'indicateur mondial pouvant être suivi par les États membres et les organismes dépositaires. La seule indication claire est que les pays doivent conserver la propriété de leurs données et du processus de contrôle en général. Il peut être bon de rappeler qu'au vu des difficultés qu'a entraînées la collecte de données particulières pour certains pays, les indicateurs mondiaux de référence sur lesquels porte le présent rapport ont été constitués sur la base des informations disponibles dans les ensembles de données internationaux reconnus.

En vue de renforcer le processus pour les futurs cycles de collecte des données, deux grandes étapes seront mises en œuvre, mettant l'accent sur les pays et la base de données AQUASTAT.

À l'échelle nationale, d'ici la fin de l'année 2018, des feuilles de collecte de données préremplies seront envoyées à tous les États membres, en leur demandant de réviser, de confirmer ou de mettre à jour les nouvelles données les concernant. Les pays seront ainsi encouragés à s'approprier leurs données et à assumer la responsabilité de la qualité des informations.

La base de données AQUASTAT fait actuellement l'objet d'une révision, laquelle aboutira à la création d'un réseau de correspondants nationaux qui veilleront à ce que les pays produisent régulièrement des données pertinentes et cohérentes.

4

Conclusions



Résumé des résultats

Méthode et processus pilote

L'indicateur 6.4.1, qui n'a jamais fait l'objet d'un suivi à l'échelle mondiale dans le cadre des OMD, a été intégré au processus de réalisation des ODD. Ainsi, une toute nouvelle méthode a dû être élaborée pour le suivi de l'indicateur. En outre, l'indicateur ne disposant d'aucune donnée antérieure, de nouveaux calculs et une interprétation des résultats connexes ont été nécessaires.

Malgré tout, la mise à l'essai de la preuve de concept dans cinq pays pilotes a démontré que des données statistiques – raisonnablement à jour – sur les variables de la méthode étaient généralement disponibles auprès de sources gouvernementales.

Lorsque des données manquaient, des sources internationales telles que la Banque mondiale ou la FAO ont été consultées à titre d'information. Les données disponibles depuis ces sources n'étaient toutefois pas toujours récentes.

En règle générale, les départements ou organismes nationaux de statistique collectent et publient chaque année des données économiques par le biais de leurs comptes nationaux. La Jordanie, les Pays-Bas et le Pérou suivent les recommandations de la CITI, alors que l'Ouganda et le Sénégal ne précisent pas si leurs données sont recueillies conformément à ces normes.

En ce qui concerne les données sur l'utilisation des ressources en eau, elles ont généralement été mises à jour jusqu'en 2016, 2015 ou 2014. Dans le cas de la Jordanie, des Pays-Bas et du Pérou, les chiffres ont été communiqués chaque année ou tous les deux ans, comme le recommande la méthode de l'Initiative GEMI. Cependant, la Jordanie, l'Ouganda et le Sénégal n'ont pas précisé la fréquence à laquelle ils collectent et publient leurs données.

Chacun des pays pilotes consolide et publie des données à l'échelle nationale, mais les Pays-Bas disposent en outre de données économiques distinctes au niveau des régions et des bassins, et le Pérou possède quant à lui des informations sur l'utilisation des ressources en eau pour ses trois principaux bassins (Pacifique, Amazone et Titicaca).

- **Traitement des données économiques.** Concernant la collecte de données sur les variables économiques, plusieurs éléments doivent être pris en compte : 1) les secteurs économiques doivent être agrégés conformément à la quatrième version de la CITI ; 2) les données doivent être converties, et passer de « courantes ou nominales » à « constantes ou réelles » en utilisant l'année de réfé-

rence définie par la méthode ; 3) la devise locale doit être convertie en dollars des États-Unis à l'aide du taux de change en vigueur pour l'année de référence ; 4) les données annuelles doivent être communiquées d'après les années civiles (les années fiscales peuvent parfois couvrir des périodes englobant deux années civiles).

- **Incohérence des données entre les différentes sources.** La multiplicité des sources d'information pour une même variable a pu s'avérer problématique, les chiffres étant susceptibles de varier en fonction de la source consultée (en raison des différents éléments pris en compte et notamment de l'année de référence considérée). Pour pallier ce problème, il convient de comprendre les facteurs qui ont pu engendrer ces différences et d'harmoniser les données ou de sélectionner la valeur dont la référence correspond le mieux à la définition citée dans la méthode relative à l'indicateur. Il est également important de conserver les mêmes sources de données au fil du temps.
- **Faible suivi de la part des institutions nationales.** Bien que des données fussent généralement disponibles, leur format, leur qualité, leur volume et leur régularité n'étaient pas toujours ceux souhaités. Dans d'autres cas, le suivi dont certains paramètres ont fait l'objet était insuffisant, voire inexistant. Il convient d'accroître les capacités des pays et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la méthode, tout en renforçant la coopération et le partage de responsabilités entre les institutions impliquées dans le suivi de l'indicateur.
- **Années et périodes de référence.** Même si, dans l'ensemble, les données étaient à jour, les années ou périodes de référence peuvent parfois différer d'une variable ou d'un pays à l'autre. Il est donc essentiel de préciser systématiquement l'année de référence utilisée.
- **Paramètres à prendre en compte pour définir une variable.** Pour définir une valeur pour chacun des paramètres pris en compte dans l'indicateur, il convient de clarifier un certain nombre d'éléments : 1) les sous-secteurs de la sylviculture et de la pêche doivent être exclus du calcul de **la valeur ajoutée de l'agriculture et de l'utilisation des ressources en eau par ce secteur** ; 2) le calcul de l'utilisation des ressources en eau par **l'industrie** ne doit pas tenir compte de l'hydroélectricité ; et 3) pour calculer la proportion de **terres irriguées sur le total des terres cultivées (A_i)**, il convient de se conformer à la définition des terres cultivées au sens de la FAOSTAT.
- **Données obsolètes.** Si aucune donnée actualisée n'est disponible (de sources nationales ou internationales), des efforts doivent être déployés pour fournir les estimations les plus précises possible.
- **Mauvaise communication des données entre les institutions nationales et les bases de données internationales.** Il a été constaté que les bases de données internationales, telles qu'AQUASTAT (constituée de répertoires de données fournis par les pays) ne possédaient pas tou-

jours les chiffres les plus récents. Les pays doivent donc s'efforcer de communiquer leurs données à ces sources internationales afin qu'elles puissent mettre à jour leurs informations.

- **Double comptabilisation.** Un risque potentiel de double comptabilisation pèse sur le calcul de l'utilisation des ressources en eau par les différents secteurs.

Pour appliquer et tester la méthode, les pays pilotes ont établi des groupes de travail composés des parties prenantes concernées en vue de partager les conclusions formulées et valider les données et les analyses menées. Chacun d'entre eux a désigné une institution nationale chargée de diriger les groupes durant le processus de calcul de l'indicateur. Cette institution a coordonné l'examen de toutes les données pertinentes issues de sources nationales, internationales et locales, telles que des cartes, des rapports, des annuaires et des articles. La collecte s'est concentrée sur les données disponibles les plus récentes, en veillant à ne pas exclure de sources d'information potentielles. Des données partielles, en matière de temps ou d'espace, ont également été recueillies, telles que des données tirées de projets locaux. Des réunions ont été organisées tout au long de l'année 2016 avec l'ensemble des institutions impliquées afin de suivre les avancées, de partager les résultats obtenus et de valider les conclusions formulées.

Données mondiales

L'utilisation efficace des ressources en eau s'établit en moyenne à un peu plus de 15 USD/m³ dans le monde, bien que des différences majeures existent entre les pays et les régions. À l'échelle régionale, les valeurs les plus faibles en la matière s'établissent à 2 USD/m³ en Asie centrale et en Asie du Sud, à environ 7 USD/m³ en Afrique subsaharienne et à près de 8 USD/m³ en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest. Les valeurs les plus élevées s'établissent à 50 USD/m³ en Océanie et à 38 USD/m³ en Europe et en Amérique du Nord. Les valeurs moyennes se trouvent en Asie de l'Est et du Sud-Est (environ 15 USD/m³) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (environ 13 USD/m³).

Cette première évaluation mondiale et régionale s'appuyait sur des ensembles de données fournis par la méthode et disponibles aux échelles nationale et internationale. Des données ont pu être recueillies pour 168 pays.

La base de données AQUASTAT de la FAO a permis de fournir des données sur l'utilisation des ressources en eau pour l'agriculture, l'industrie et les services. Les données économiques relatives à la valeur ajoutée brute de chacun des trois secteurs économiques majeurs proviennent de départements nationaux de statistique ou d'autres organismes gouvernementaux pertinents, ainsi que de sources internationales, telles que la Banque mondiale, l'UNSD et l'OCDE. Ces sources suivent l'ensemble des concepts, définitions, classifications et règles comptables recommandés dans le Système de comptabilité nationale, ce qui permet de

comparer les données et les résultats économiques entre les pays.

Les bases de données internationales sont constamment mises à jour avec les données produites ou publiées par les pays, ce qui en fait des outils utiles pour les évaluations futures. Néanmoins, il est souhaitable que des données nationales spécifiques soient collectées pour calculer l'indicateur, telles que des données supplémentaires ventilées des principaux sous-secteurs.

Recommandations et étapes suivantes

À ce jour, le GNUE-ODD n'a pas défini de cadre pour la collecte de données relatives aux indicateurs mondiaux, qui pourrait guider les États membres et les organismes dépositaires ; la seule indication claire étant que les pays doivent gérer eux-mêmes leurs données et le processus de suivi en général. Il est prévu que le GNUE-ODD convienne d'un cadre standardisé de compte rendu – qu'il élaborera – au cours de sa prochaine réunion, à l'automne 2018. La création de ce cadre permettra à la fois d'améliorer et de rationaliser considérablement le processus de collecte de données sur les indicateurs mondiaux des ODD, et de clarifier les rôles et les responsabilités des institutions nationales et des organismes dépositaires.

Des données nationales précises doivent être recueillies pour pouvoir calculer l'indicateur 6.4.1 et poursuivre ainsi la mise en œuvre des méthodes relatives aux ODD. Les pays doivent donc s'approprier le processus et garder à l'esprit qu'il est important de recueillir des données ventilées de qualité, fiables et actualisées, qui soient accessibles pour étayer le processus de prise de décision. Les organismes dépositaires des Nations Unies doivent s'efforcer d'attirer l'attention sur ce point et de soutenir les pays dans ce processus. Une campagne de communication pourrait être lancée au sein des institutions impliquées.

La création ou le renforcement des mécanismes de collecte de données à l'échelle nationale est nécessaire pour veiller à une mise à jour régulière des ensembles de données utilisés pour le calcul de l'indicateur. Idéalement, les données devraient être actualisées tous les ans ou tous les deux ans afin de suivre la croissance économique, même lorsque l'utilisation annuelle des ressources en eau par le pays a peu évolué. Une institution nationale devrait être désignée dans chaque pays pour la coordination et le calcul de l'indicateur, ainsi que pour l'examen de l'ensemble des sources de données nationales et internationales pertinentes. La mise en place de ce processus peut exiger des capacités institutionnelles et une coordination supplémentaires pour la collecte et le traitement des données.

ENCADRÉ 6

Utiliser les données de l'indicateur 6.4.1 pour atteindre l'ODD 6 au niveau national

L'indicateur 6.4.1 a été conçu afin d'évaluer l'utilisation des ressources en eau à des fins économiques et sociales sur le plan de la valeur ajoutée lorsqu'elles sont utilisées dans différents secteurs de l'économie. L'efficacité de l'utilisation de l'eau est fortement influencée par la structure économique d'un pays, le poids des secteurs nécessitant d'importantes quantités d'eau et toute amélioration ou détérioration « réelle ».

L'indicateur peut aider à l'élaboration d'une politique de l'eau en mettant l'accent sur les secteurs ou les régions affichant une faible efficacité de l'utilisation des ressources en eau. Cette politique guidera les pays dans leurs efforts d'amélioration en la matière. Elle les aidera en outre à appliquer aux secteurs et régions peu efficaces des mesures efficaces provenant de secteurs ou régions enregistrant une efficacité élevée. Cependant, il convient de noter que, dans la plupart des cas, il serait futile d'essayer de concevoir des politiques visant à transférer l'eau d'un secteur économique à un autre pour accroître la valeur de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. Si un pays subit un quelconque déséquilibre dans son développement général en raison de son utilisation des ressources en eau, d'autres indicateurs viendront signaler les problèmes et le besoin de changement.

Pour une utilisation de l'eau plus efficace dans le temps, il convient de dissocier la croissance économique de l'utilisation de l'eau dans les principaux secteurs consommateurs d'eau, à savoir l'agriculture, l'industrie, l'énergie et les services municipaux d'approvisionnement en eau. L'utilisation plus efficace des ressources en eau dans le temps est fortement liée aux modes de production alimentaire durables (ODD 2), à la croissance économique (ODD 8), à l'infrastructure et l'industrialisation (ODD 9), aux villes et établissements humains (ODD 11), et à la consommation et la production (ODD 15).

L'agriculture étant de loin le secteur requérant les quantités d'eau les plus importantes, c'est également celui présentant le plus de possibilités en matière d'économies d'eau. Le fait d'économiser une simple fraction de la quantité utilisée peut grandement atténuer le stress hydrique dans d'autres secteurs, en particulier dans les pays arides où l'agriculture utilise 90 % des ressources en eau disponibles. Les économies d'eau dans l'agriculture peuvent prendre de nombreuses formes, notamment une production alimentaire plus efficace et pérenne (un meilleur rendement par goutte d'eau), grâce à des pratiques et des technologies de gestion des ressources en eau durables. La consommation en eau peut être réduite en diminuant les cultures qui requièrent une utilisation intensive de l'eau dans les régions arides. La limitation des pertes des réseaux municipaux de distribution et des processus de refroidissement des secteurs de l'industrie et de l'énergie peut également faire la différence.

L'utilisation d'indicateurs supplémentaires à l'échelle nationale, notamment le contrôle des efficacités de l'irrigation, du réseau municipal et des processus de refroidissement de l'énergie et de l'industrie, pourrait améliorer l'interprétation de cet indicateur.

Les équipes de pays devraient améliorer leur compréhension de la méthode afin de prendre conscience des points à considérer lorsqu'elles utilisent la formule fournie (par exemple, l'exclusion de l'eau utilisée pour l'hydroélectricité, la conversion monétaire, les déflateurs du PIB, etc.). Il incombe également aux organismes dépositaires des Nations Unies d'expliquer la méthode aux pays. Un cours en ligne visant à en faciliter la compréhension est d'ailleurs actuellement mis au point par la FAO.

Pour faciliter les comparaisons de données, les pays devraient préciser la façon dont celles-ci ont été obtenues et les années de référence et unités de mesure utilisées. À cette fin, le questionnaire AQUASTAT donne des orientations sur la façon de préparer ces métadonnées. Par ailleurs, la FAO fournit aux pays une feuille de calcul leur permettant d'assurer la cohérence des données recueillies.

Le processus pilote a montré que le suivi des indicateurs exigeait le renforcement des systèmes actuels et la participation de différentes parties prenantes et institutions. L'institution chef de file joue un rôle déterminant dans la coordination de ces parties prenantes, lesquelles doivent comprendre clairement leur rôle au sein du processus, les mesures à mettre en œuvre et l'aide à leur disposition. Les organismes dépositaires des Nations Unies doivent s'efforcer de tisser des liens étroits avec ce type d'institutions.

Étant donné que cet indicateur comprend des variables économiques, les équipes de pays doivent faire participer au moins un économiste au processus.

Une période considérée n'excédant pas deux ans est recommandée, ce qui permettra de déterminer les premières tendances et de détecter à temps d'éventuels problèmes.

Références

- Abu Zahra, S. H., 2016, *Current Situation for the Target 6.4 of the Sustainable Development Goals (SDGs) in Jordan*
- ANA, 2016, *GEMI – Seguimiento Integrado de las Metas de ODS relacionadas con Agua y Saneamiento. Informe Final* [GEMI – Suivi intégré des cibles des ODD liées à l'eau et l'assainissement. Rapport final]. Pérou, ANA
- ANA, 2017, *Síntesis del informe final del proyecto monitoreo integrado de las metas del ODS 6 relacionadas con el agua y el saneamiento (GEMI)* [Résumé du rapport final sur le projet de suivi intégré des cibles de l'ODD 6 liées à l'eau et l'assainissement (GEMI)]. Pérou, ANA
- Assemblée générale des Nations Unies, 2015, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015. Disponible à l'adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F
- Banque mondiale, 2018, Base de données de la Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>
- CBS, Deltares et eLEAF, 2016, Sustainable Development Goals for water - SDG 6.4 - Three step approach for monitoring. Disponible à l'adresse : <https://www.cbs.nl/en-gb/background/2016/51/sdgs-for-water-three-step-approach-for-monitoring>
- Conseil économique et social des Nations Unies, 2017, *Point annuel sur les objectifs de développement durable. Rapport du Secrétaire général*. Session de 2017, 28 juillet 2016-27 juillet 2017. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/secretary-general-sdg-report-2017--FR.pdf>
- DGPPE, 2016, *Rapport phase pilote du processus de renseignement des indicateurs de l'ODD 6 de l'Initiative GEMI au Sénégal*. Sénégal, DGPPE
- Direction de la mise en valeur des ressources en eau et WWAP (Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau), 2005, Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Ouganda, Direction de la mise en valeur des ressources en eau/WWAP
- GEMI, 2017, Méthodologie de suivi par étape de l'indicateur 6.4.1. Disponible à l'adresse : <http://unwater.org/publications/step-step-methodology-monitoring-water-use-efficiency-6-4-1/>
- Ministère de l'Eau et de l'Environnement, 2016, Monitoring of Sustainable Development Goals. Piloting SDG No. 6: Target 6.4. Report on data compilation for indicators 6.4.1 and 6.4.2. Ouganda, Ministère de l'Eau et de l'Environnement
- Ministère de l'Eau et de l'Environnement/ONU-Eau, 2016, *Testing methodologies for Global Monitoring Indicators (GEMI) for SDG 6 on Water and Sanitation. Uganda Report*. Ouganda, Ministère de l'Eau et de l'Environnement/ONU-Eau
- Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement, 2016, *GEMI proof of concept report. Pilot testing of the draft monitoring methodologies for SDG 6 global indicators*. Pays-Bas, Ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement. Disponible à l'adresse : <http://ihp-hwrp.nl/wp-content/uploads/2016/12/Netherlands-GEMI-Proof-of-Concept-Report-December-2016.pdf>
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement – ONU Environnement), 2015, *Options for decoupling economic growth from water use and water pollution. A report of the Water Working Group of the International Resource Panel*. Disponible à l'adresse : http://www.idaea.csic.es/sites/default/files/Options_for_decoupling_economic_growth_from_water_use_and_water_pollution_A_report_of_the_Water_Working_Group_of_the_International_Resource_Panel-20.pdf
- USGS, 2018, *USGS water use data for the nation*. Disponible à l'adresse : <https://waterdata.usgs.gov/nwis/wu>

ANNEXE 1. Efficacité de l'utilisation des ressources en eau (WUE) en USD/m³, par pays

N°	Pays	WUE	N°	Pays	
1	Afghanistan	0,3	44	El Salvador	9,2
2	Afrique du Sud	14,9	45	Émirats arabes unis	69,8
3	Albanie	5,1	46	Équateur	6,7
4	Algérie	15,5	47	Érythrée	4,7
5	Allemagne	66,2	48	Espagne	30,9
6	Angola	108,7	49	Estonie	10,8
7	Antigua-et-Barbuda	91,2	50	Eswatini	2,1
8	Arabie saoudite	19,4	51	États-Unis d'Amérique	33,4
9	Argentine	12,1	52	Éthiopie	1,9
10	Arménie	2,5	53	ex-République yougoslave de Macédoine	12,2
11	Australie	56,1	54	Fédération de Russie	10,7
12	Autriche	93,8	55	Fidji	31,0
13	Azerbaïdjan	2,9	56	Finlande	81,0
14	Bahreïn	45,1	57	France	65,9
15	Bangladesh	3,0	58	Gabon	70,1
16	Barbade	47,7	59	Gambie	4,7
17	Bélarus	31,5	60	Géorgie	4,8
18	Belgique	65,3	61	Ghana	5,6
19	Belize	8,4	62	Grèce	23,9
20	Bénin	24,8	63	Guatemala	12,9
21	Bhoutan	3,2	64	Guinée	5,4
22	Bolivie (État plurinational de)	9,1	65	Guinée équatoriale	337,8
23	Botswana	38,2	66	Guinée-Bissau	2,4
24	Brésil	21,2	67	Guyana	1,5
25	Bulgarie	4,0	68	Haïti	4,6
26	Burkina Faso	5,2	69	Honduras	6,2
27	Burundi	4,5	70	Hongrie	17,7
28	Cabo Verde	29,4	71	Inde	1,9
29	Cambodge	3,5	72	Indonésie	3,2
30	Cameroun	12,3	73	Iran (République islamique d')	3,8
31	Canada	30,7	74	Iraq	1,3
32	Chili	4,8	75	Irlande	210,7
33	Chine	16,7	76	Islande	78,1
34	Chypre	81,7	77	Israël	103,9
35	Colombie	15,5	78	Italie	36,5
36	Comores	20,4	79	Jamaïque	15,1
37	Congo	97,9	80	Japon	51,5
38	Costa Rica	19,7	81	Jordanie	26,5
39	Côte d'Ivoire	11,3	82	Kazakhstan	6,9
40	Croatie	60,4	83	Kenya	10,9
41	Cuba	11,5	84	Kirghizistan	0,5
42	Danemark	377,6	85	Koweït	70,7
43	Égypte	3,8	86	Lesotho	27,9

N°	Pays	WUE	N°	Pays	
87	Lettonie	90,4	128	République arabe syrienne	2,8
88	Liban	23,3	129	République centrafricaine	12,3
89	Libéria	1,7	130	République de Corée	26,2
90	Libye	18,5	131	République de Moldova	3,4
91	Lituanie	52,0	132	République démocratique du Congo	23,8
92	Luxembourg	1 157,9	133	République démocratique populaire lao	1,5
93	Madagascar	0,5	134	République dominicaine	7,1
94	Malaisie	16,8	135	République populaire démocratique de Corée	1,7
95	Malawi	2,0	136	République tchèque	62,0
96	Mali	0,8	137	République-Unie de Tanzanie	2,0
97	Malte	184,6	138	Roumanie	22,3
98	Maroc	7,1	139	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	281,1
99	Maurice	7,6	140	Rwanda	14,0
100	Mauritanie	1,9	141	Sénégal	2,7
101	Mexique	11,9	142	Seychelles	55,0
102	Mongolie	13,9	143	Sierra Leone	6,5
103	Monténégro	15,0	144	Singapour	85,0
104	Mozambique	6,5	145	Slovaquie	107,1
105	Myanmar	0,2	146	Slovénie	30,5
106	Namibie	17,3	147	Somalie	0,1
107	Népal	1,2	148	Soudan	1,6
108	Nicaragua	5,4	149	Sri Lanka	3,2
109	Niger	2,8	150	Suède	148,1
110	Nigéria	6,7	151	Suisse	306,9
111	Norvège	103,3	152	Suriname	5,9
112	Nouvelle-Zélande	28,9	153	Tadjikistan	0,4
113	Oman	32,3	154	Tchad	3,9
114	Ouganda	14,4	155	Thaïlande	5,3
115	Ouzbékistan	0,6	156	Timor-Leste	0,4
116	Pakistan	1,0	157	Togo	8,3
117	Palestine	15,7	158	Trinité-et-Tobago	63,9
118	Panama	39,1	159	Tunisie	10,8
119	Papouasie-Nouvelle-Guinée	27,5	160	Turkménistan	0,4
120	Paraguay	6,9	161	Turquie	8,4
121	Pays-Bas	61,0	162	Ukraine	5,7
122	Pérou	11,0	163	Uruguay	6,8
123	Philippines	2,7	164	Venezuela (République bolivarienne du)	13,7
124	Pologne	29,4	165	Viet Nam	1,4
125	Porto Rico	25,2	166	Yémen	7,3
126	Portugal	16,0	167	Zambie	4,3
127	Qatar	233,9	168	Zimbabwe	1,2

ANNEXE 2. Données nationales relatives à l'indicateur de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (WUE)

Pays	WUE de l'agriculture	WUE de l'industrie	WUE des services	P% agriculture ¹	P% industrie	P% services	WUE
Afghanistan	0,1	14,6	19,3	99	1	1	0,3
Afrique du Sud	0,2	60,7	32,1	61	8	31	14,9
Albanie	0,9	8,5	7,6	39	18	43	5,1
Algérie	0,7	172,8	18,2	59	5	36	15,5
Allemagne	1,1	23,6	336,9	3	83	14	66,2
Angola	0,2	205,2	86,1	21	34	45	108,7
Antigua-et-Barbuda	2,4	70,3	120,6	16	22	63	91,2
Arabie saoudite	0,3	412,0	74,5	88	3	9	19,4
Argentine	0,2	35,5	53,3	74	11	15	12,1
Arménie	0,5	26,9	3,3	66	4	29	2,5
Australie	0,3	122,5	186,8	66	13	22	56,1
Autriche	3,2	35,5	321,6	2	77	21	93,8
Azerbaïdjan	0,2	10,3	16,8	76	19	4	2,9
Bahreïn	0,5	314,9	54,2	45	6	50	45,1
Bangladesh	0,4	38,6	17,8	88	2	10	3,0
Barbade	0,7	98,8	160,6	68	8	25	47,7
Bélarus	0,1	43,4	49,0	32	32	36	31,5
Belgique	1,2	16,9	427,5	1	88	12	65,3
Belize	0,2	8,9	56,4	68	21	11	8,4
Bénin	0,2	47,8	43,3	45	23	32	24,8
Bhoutan	0,3	185,5	25,5	94	1	5	3,2
Bolivie (État plurinational de)	0,2	256,2	75,7	92	2	7	9,1
Botswana	0,0	102,1	48,5	41	18	41	38,2
Brésil	0,3	34,5	53,8	55	17	28	21,2
Bulgarie	0,1	1,6	17,0	11	72	16	4,0
Burkina Faso	0,1	54,2	8,0	51	3	46	5,2
Burundi	0,2	22,4	17,5	77	6	17	4,5
Cabo Verde	0,3	417,7	386,9	93	1	6	29,4
Cambodge	0,3	85,2	43,0	94	2	4	3,5
Cameroun	0,0	71,3	43,3	76	7	17	12,3
Canada	0,4	12,1	147,6	6	80	14	30,7
Chili	0,2	15,6	71,0	83	13	4	4,8
Chine	1,7	32,0	66,6	65	23	12	16,7
Chypre	1,6	471,2	208,7	66	4	30	81,7
Colombie	0,6	29,1	36,1	54	19	27	15,5
Comores	0,1	81,6	33,9	47	5	48	20,4
Congo	0,7	304,0	45,6	9	22	70	97,9
Costa Rica	0,8	40,7	45,7	57	11	32	19,7

¹ P renvoie à la « proportion d'eau prélevée par un secteur donné sur le total des prélèvements ».

Pays	WUE de l'agriculture	WUE de l'industrie	WUE des services	P% agriculture	P% industrie	P% services	WUE
Côte d'Ivoire	0,2	16,3	19,1	38	21	41	11,3
Croatie	7,6	85,4	55,1	1	20	79	60,4
Cuba	0,2	25,0	35,8	65	11	24	11,5
Danemark	8,4	460,7	516,3	25	20	55	377,6
Égypte	0,5	57,4	16,6	86	3	12	3,8
El Salvador	0,2	29,1	27,5	68	10	22	9,2
Émirats arabes unis	0,5	2 228,5	200,8	83	2	15	69,8
Équateur	0,5	45,6	28,8	81	6	13	6,7
Érythrée	0,1	727,1	63,7	95	0	5	4,7
Espagne	0,5	50,5	128,5	65	18	17	30,9
Estonie	0,2	3,3	218,1	0	96	3	10,8
Eswatini	0,1	82,2	45,2	97	1	2	2,1
États-Unis d'Amérique	0,4	13,5	206,1	36	51	13	33,4
Éthiopie	0,0	66,1	14,1	89	1	10	1,9
ex-République yougoslave de Macédoine	2,9	8,5	20,6	23	36	41	12,2
Fédération de Russie	0,1	6,2	34,2	20	60	20	10,7
Fidji	0,3	57,3	81,6	59	11	30	31,0
Finlande	2,0	35,5	326,8	2	82	16	81,0
France	1,8	20,3	285,0	13	69	18	65,9
Gabon	0,3	446,3	40,7	29	10	61	70,1
Gambie	0,0	5,1	9,9	43	19	37	4,7
Géorgie	0,6	5,5	16,4	58	22	20	4,8
Ghana	0,1	26,6	12,4	66	10	24	5,6
Grèce	0,6	146,5	210,3	88	3	9	23,9
Guatemala	0,8	22,5	33,2	57	18	25	12,9
Guinée	0,2	24,7	7,8	53	9	38	5,4
Guinée équatoriale	0,0	1 666,2	112,0	6	15	79	337,8
Guinée-Bissau	0,2	14,2	11,9	82	5	13	2,4
Guyana	0,2	31,8	21,2	94	1	4	1,5
Haïti	0,2	56,7	19,1	83	4	13	4,6
Honduras	0,2	29,5	20,0	73	7	20	6,2
Hongrie	0,9	7,0	85,1	6	79	14	17,7
Inde	0,3	29,3	14,0	90	2	7	1,9
Indonésie	0,2	24,2	12,3	82	7	12	3,2
Iran (République islamique d')	0,2	151,7	27,3	92	1	7	3,8
Iraq	0,1	6,6	3,6	79	15	7	1,3
Irlande	0,0	1 221,3	190,4	20	6	75	210,7
Islande	0,0	234,1	118,6	42	8	49	78,1
Israël	2,1	427,2	214,1	58	6	36	103,9
Italie	1,0	27,5	130,7	44	36	20	36,5
Jamaïque	0,4	41,3	31,0	55	9	35	15,1
Japon	0,6	100,2	188,5	66	15	19	51,5
Jordanie	0,7	208,0	56,8	65	4	31	26,5
Kazakhstan	0,1	9,6	96,6	66	30	4	6,9
Kenya	0,3	80,5	20,6	59	4	37	10,9
Kirghizistan	0,2	2,4	9,1	93	4	3	0,5

Pays	WUE de l'agriculture	WUE de l'industrie	WUE des services	P% agriculture	P% industrie	P% services	WUE
Koweït	0,6	1 526,3	81,4	54	2	44	70,7
Lesotho	0,0	26,9	34,2	9	46	46	27,9
Lettonie	0,0	103,3	106,8	15	21	64	90,4
Liban	1,2	34,5	64,3	60	11	29	23,3
Libéria	0,8	0,7	2,5	9	36	54	1,7
Libye	0,1	259,6	49,5	83	5	12	18,5
Lituanie	0,0	25,4	148,4	10	66	24	52,0
Luxembourg	0,5	3 231,0	1 064,8	1	5	95	1 157,9
Madagascar	0,0	7,8	11,4	96	1	3	0,5
Malaisie	1,1	18,2	25,3	22	43	35	16,8
Malawi	0,0	16,1	13,2	86	4	11	2,0
Mali	0,0	383,6	21,7	98	0	2	0,8
Malte	2,2	1 309,6	456,8	64	2	34	184,6
Maroc	0,4	110,1	44,4	88	2	10	7,1
Maurice	0,3	87,7	16,9	68	3	30	7,6
Mauritanie	0,1	41,0	12,0	91	2	7	1,9
Mexique	0,2	47,9	52,0	77	9	14	11,9
Mongolie	1,0	12,3	62,9	44	43	13	13,9
Monténégro	1,2	8,7	20,4	4	40	57	15,0
Mozambique	0,1	104,2	18,4	73	2	25	6,5
Myanmar	0,1	4,5	1,1	89	1	10	0,2
Namibie	0,1	129,0	43,4	70	5	25	17,3
Népal	0,4	73,4	42,4	98	0	2	1,2
Nicaragua	0,3	36,9	18,6	77	5	19	5,4
Niger	0,0	18,4	7,1	67	3	30	2,8
Nigéria	0,2	25,9	8,5	53	15	31	6,7
Norvège	0,8	107,5	189,2	28	41	31	103,3
Nouvelle-Zélande	4,4	34,1	84,6	57	19	23	28,9
Oman	0,8	1 246,2	134,4	88	1	10	32,3
Ouganda	0,0	63,9	18,2	41	8	51	14,4
Ouzbékistan	0,1	6,4	3,4	90	3	7	0,6
Pakistan	0,2	29,6	11,3	94	1	5	1,0
Palestine	0,7	55,8	24,1	45	7	48	15,7
Panama	0,3	947,5	53,2	43	1	56	39,1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0	28,4	26,9	0	43	57	27,5
Paraguay	0,1	39,5	28,5	79	6	15	6,9
Pays-Bas	55,3	15,5	414,4	1	88	11	61,0
Pérou	0,5	208,0	66,3	89	2	9	11,0
Philippines	0,1	9,2	22,2	82	10	8	2,7
Pologne	0,1	13,9	107,6	9	74	18	29,4
Porto Rico	4,1	31,1	6,8	2	76	23	25,2
Portugal	0,2	29,7	137,0	78	13	9	16,0
Qatar	0,2	9 228,6	172,1	59	2	39	233,9
République arabe syrienne	0,3	27,9	17,3	88	4	9	2,8
République centrafricaine	0,2	23,4	10,2	1	17	83	12,3
République de Corée	1,2	63,3	53,8	55	15	30	26,2

Pays	WUE de l'agriculture	WUE de l'industrie	WUE des services	P% agriculture	P% industrie	P% services	WUE
République de Moldova	0,5	0,8	20,0	3	83	14	3,4
République démocratique du Congo	0,2	45,9	20,5	11	21	68	23,8
République démocratique populaire lao	0,3	10,9	19,6	91	5	4	1,5
République dominicaine	0,2	24,7	41,4	80	8	12	7,1
République populaire démocratique de Corée	0,4	6,1	5,9	76	13	10	1,7
République tchèque	1,5	40,1	99,3	2	60	38	62,0
République-Unie de Tanzanie	0,1	121,6	12,7	89	0	10	2,0
Roumanie	0,3	12,5	91,1	18	67	15	22,3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0,7	434,7	312,8	16	14	70	281,1
Rwanda	0,2	37,3	45,3	68	8	24	14,0
Sénégal	0,0	30,4	41,7	93	3	4	2,7
Seychelles	2,9	183,6	45,1	7	9	84	55,0
Sierra Leone	1,9	5,2	9,0	22	26	52	6,5
Singapour	0,0	47,2	128,4	0	53	47	85,0
Slovaquie	2,3	79,4	147,4	5	49	46	107,1
Slovénie	13,1	12,1	142,1	0	85	14	30,5
Somalie	0,0	30,6	18,1	99	0	0	0,1
Soudan	0,2	34,6	37,0	96	0	4	1,6
Sri Lanka	0,2	15,9	32,0	87	6	6	3,2
Suède	3,1	78,7	269,2	4	58	38	148,1
Suisse	5,2	251,9	376,5	8	32	60	306,9
Suriname	1,0	10,8	35,2	70	22	8	5,9
Tadjikistan	0,1	3,2	3,2	91	4	6	0,4
Tchad	0,1	7,4	25,3	76	12	12	3,9
Thaïlande	0,3	45,4	59,4	90	5	5	5,3
Timor-Leste	0,0	28,2	3,8	91	0	8	0,4
Togo	0,1	104,0	11,0	45	2	53	8,3
Trinité-et-Tobago	1,7	105,8	45,6	4	34	62	63,9
Tunisie	0,3	73,0	46,3	80	5	15	10,8
Turkménistan	0,1	5,1	6,3	94	3	3	0,4
Turquie	0,5	23,6	35,5	74	11	15	8,4
Ukraine	0,1	3,7	17,9	30	48	22	5,7
Uruguay	0,2	80,4	43,2	87	2	11	6,8
Venezuela (République bolivarienne du)	0,4	212,0	26,2	74	4	23	13,7
Viet Nam	0,2	15,3	43,5	95	4	1	1,4
Yémen	0,8	156,8	42,8	90	2	8	7,3
Zambie	0,2	16,3	15,2	73	8	18	4,3
Zimbabwe	0,0	8,4	5,8	82	6	12	1,2

ANNEXE 3. Les pays par régions

Les pays pris en compte dans l'analyse mondiale de l'indicateur 6.4.1 sont classés par région dans les tableaux ci-dessous.

Afrique				
Afrique du Nord	Afrique subsaharienne			
	Afrique australe	Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique de l'Ouest
Algérie	Afrique du Sud	Angola	Burundi	Bénin
Égypte	Botswana	Cameroun	Comores	Burkina Faso
Libye	Eswatini	Congo	Djibouti	Cabo Verde
Maroc	Lesotho	Gabon	Érythrée	Côte d'Ivoire
Soudan	Namibie	Guinée équatoriale	Éthiopie	Gambie
Tunisie		République centrafricaine	Kenya	Ghana
		République démocratique du Congo	Madagascar	Guinée
		Sao Tomé-et-Principe	Malawi	Guinée-Bissau
		Tchad	Maurice	Libéria
			Mozambique	Mali
			Ouganda	Mauritanie
			République-Unie de Tanzanie	Niger
			Rwanda	Nigéria
			Seychelles	Sénégal
			Somalie	Sierra Leone
			Zambie	Togo
			Zimbabwe	

Amériques			
Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes		
	Amérique centrale	Amérique du Sud	Caraïbes
Canada	Belize	Argentine	Antigua-et-Barbuda
États-Unis d'Amérique	Costa Rica	Bolivie (État plurinational de)	Bahamas
	El Salvador	Brésil	Barbade
	Guatemala	Chili	Cuba
	Honduras	Colombie	Dominique
	Mexique	Équateur	Grenade
	Nicaragua	Guyana	Haïti
	Panama	Paraguay	Jamaïque
		Pérou	Porto Rico
		Suriname	République dominicaine
		Uruguay	Saint-Kitts-et-Nevis
		Venezuela (République bolivarienne du)	Sainte-Lucie
			Saint-Vincent-et-les Grenadines
			Trinité-et-Tobago

Europe			
Europe de l'Est	Europe de l'Ouest	Europe du Nord	Europe méridionale
Bélarus	Allemagne	Danemark	Albanie
Bulgarie	Autriche	Estonie	Andorre
Fédération de Russie	Belgique	Finlande	Bosnie-Herzégovine
Hongrie	France	Irlande	Croatie
Pologne	Luxembourg	Islande	Espagne
République de Moldova	Monaco	Lettonie	ex-République yougoslave de Macédoine
République tchèque	Pays-Bas	Lituanie	Grèce
Roumanie	Suisse	Norvège	Italie
Slovaquie		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Malte
Ukraine		Suède	Monténégro
			Portugal
			Saint-Marin
			Serbie
			Slovénie

Asie				
Asie centrale	Asie de l'Est	Asie de l'Ouest	Asie du Sud	Asie du Sud-Est
Kazakhstan	Chine	Arabie saoudite	Afghanistan	Brunéi Darussalam
Kirghizistan	Japon	Arménie	Bangladesh	Cambodge
Ouzbékistan	Mongolie	Azerbaïdjan	Bhoutan	Indonésie
Tadjikistan	République de Corée	Bahreïn	Inde	Malaisie
Turkménistan	République populaire démocratique de Corée	Chypre	Iran (République islamique d')	Myanmar
		Émirats arabes unis	Maldives	Philippines
		Géorgie	Népal	République démocratique populaire lao
		Iraq	Pakistan	Singapour
		Israël	Sri Lanka	Thaïlande
		Jordanie		Timor-Leste
		Koweït		Viet Nam
		Liban		
		Oman		
		Palestine		
		Qatar		
		République arabe syrienne		
		Turquie		
		Yémen		

Océanie			
Australie et Nouvelle-Zélande	Mélanésie	Micronésie	Polynésie
Australie	Fidji	Îles Marshall	Îles Cook
Nouvelle-Zélande	Îles Salomon	Kiribati	Nioué
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Micronésie (États fédérés de)	Samoa
	Vanuatu	Nauru	Tonga
		Palaos	Tuvalu

ANNEXE 4. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) – Révision 4

Activité CITI	Va	Wa	Vm	Wm	Vs	Ws
A – Agriculture, sylviculture et pêche	×	×				
01 – Culture et production animale, chasse et activités de services connexes	×	×				
02 – Sylviculture et exploitation forestière	-	-				
03(1) – Pêche	-	-				
03(2) – Aquaculture	×	×				
B (05–09) – Activités extractives C (10–33) – Activités de fabrication D (35) – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation			×	×		
E – Distribution d'eau ; réseau d'assainissement ; gestion des déchets et activités de remise en état						
36 – Collecte et traitement des eaux, distribution d'eau					×	×
37 – Réseau d'assainissement 38 – Collecte des déchets, activités de traitement et d'évacuation; récupération des matières 39 – Activités de remise en état et autres services de traitement des déchets					×	-
F (41–43) – Construction			×	×		
G (45–47) – Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles H (49–53) – Transport et entreposage I (55–56) – Activités d'hébergement et de restauration J (58–63) – Information et communication K (64–66) – Activités financières et d'assurances L (68) – Activités immobilières M (69–75) – Activités professionnelles, scientifiques et techniques N (77–82) – Activités de services administratifs et d'appui O (84) – Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire P (85) – Éducation Q (86–88) – Santé et activités d'action sociale R (90–93) – Arts, spectacles et loisirs S (94–96) – Autres activités de services T (97–98) – Activités des ménages privés employant du personnel domestique ; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre						
U (99) – Activités des organisations et organismes extra-territoriaux	-	-	-	-	-	-

EN SAVOIR PLUS SUR LES PROGRÈS RELATIFS À L'ODD 6

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



L'ODD 6 élargit l'accent mis par les OMD sur l'eau potable et l'assainissement de base pour y inclure la gestion de toutes les ressources en eau, des eaux usées et des ressources écosystémiques, tout en reconnaissant l'importance d'un environnement favorable. Faire converger ces aspects constitue une première étape en vue de contrer la fragmentation sectorielle et de permettre une gestion cohérente et durable. Cela représente également une avancée importante en faveur de la gestion durable de l'eau.

Le suivi des progrès relatifs à l'ODD 6 est un moyen d'y parvenir. Des données de haute qualité aident les responsables politiques et les décideurs à tous les niveaux du gouvernement à identifier les difficultés et les possibilités, à définir les priorités en vue d'une mise en œuvre plus efficace et efficiente, à établir des rapports sur les progrès, à accroître la responsabilisation, et à encourager l'appui politique et des secteurs public et privé en vue de nouveaux investissements.

En 2016-2018, après l'adoption du cadre mondial d'indicateurs, l'Initiative de l'ONU-Eau pour le suivi intégré s'est attachée à fixer un cadre de référence mondial pour tous les indicateurs mondiaux de l'ODD 6, une étape essentielle à la performance du suivi et de l'examen des progrès relatifs à l'ODD 6. Le tableau ci-dessous synthétise les rapports relatifs aux indicateurs publiés en 2017-2018. L'ONU-Eau a également produit le Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement à partir de données de référence, en tenant compte de la nature transversale du secteur de l'eau et de l'assainissement et des nombreuses interconnexions au sein de l'ODD 6 et du Programme 2030. L'organisation y étudie plusieurs moyens d'accélérer la réalisation de l'ODD 6.

Progrès en Matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène – mise à jour 2017 et évaluation des ODD (comprenant également des données relatives aux indicateurs 6.1.1 et 6.2.1).

Réalisé par l'OMS et l'UNICEF

L'une des utilisations les plus essentielles de l'eau est celle faite à des fins de consommation et d'hygiène. Une chaîne de l'assainissement gérée en toute sécurité est indispensable pour protéger la santé des individus et des communautés, et préserver l'environnement. Le suivi des ressources en eau potable et des services d'assainissement permet aux responsables politiques et aux décideurs de repérer les ménages disposant, ou non, d'un accès à l'eau salubre et à des toilettes munies d'équipements pour le lavage des mains. Pour en savoir plus sur la situation de référence relative aux indicateurs 6.1.1 et 6.2.1 des ODD, cliquez ici : http://www.unwater.org/publication_categories/whounicef-joint-monitoring-programme-for-water-supply-sanitation-hygiene-jmp/.

Progrès relatifs au traitement des eaux usées – Mise à l'essai de la méthode de suivi et résultats préliminaires relatifs à l'indicateur 6.3.1 des ODD

Réalisé par l'OMS et ONU-Habitat pour le compte de l'ONU-Eau

Les fuites provenant de latrines et d'eaux usées brutes peuvent non seulement propager des maladies et fournir un lieu de reproduction pour les moustiques, mais aussi polluer les eaux souterraines et eaux de surface. Pour en savoir plus sur le suivi des eaux usées et consulter le premier bilan de situation, cliquez ici : <http://www.unwater.org/publications/progress-on-wastewater-treatment-631>.

Progrès relatifs à la qualité de l'eau ambiante – Mise à l'essai de la méthode de suivi et résultats préliminaires relatifs à l'indicateur 6.3.2 des ODD

Réalisé par l'ONU Environnement pour le compte de l'ONU-Eau

La bonne qualité de l'eau ambiante garantit la stabilité des importants services écosystémiques fournis par l'eau douce et la protection de la santé humaine. Les eaux usées non traitées produites par les ménages, l'agriculture et l'industrie peuvent nuire à la qualité de l'eau ambiante. Assurer le suivi régulier des réserves d'eau douce permet de neutraliser rapidement les éventuelles sources de pollution et de faire appliquer plus sévèrement la loi et la réglementation relative aux autorisations de déversement. Pour en savoir plus sur le suivi de la qualité de l'eau et consulter le premier bilan de situation, cliquez ici : <http://www.unwater.org/publications/progress-on-ambient-water-quality-632>.

Progrès relatifs à l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau – Cadre de référence mondial relatif à l'indicateur 6.4.1 des ODD

Réalisé par la FAO pour le compte de l'ONU-Eau

Alors que tous les secteurs de la société utilisent les ressources en eau douce, l'agriculture est l'activité humaine qui consomme le plus d'eau douce. L'indicateur mondial sur l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau évalue la dépendance de la croissance économique d'un pays vis-à-vis de l'utilisation des ressources en eau, et permet aux responsables politiques et aux décideurs d'axer leurs interventions sur les secteurs qui utilisent des volumes d'eau importants, mais enregistrent de faibles taux d'amélioration en matière d'efficacité dans le temps. Pour en savoir plus sur la situation de référence relative à l'indicateur 6.4.1 des ODD, cliquez ici : <http://www.unwater.org/publications/progress-on-water-use-efficiency-641>.

<p>Progrès relatifs au niveau de stress hydrique – Cadre de référence mondial relatif à l'indicateur 6.4.2 des ODD</p> <p>Réalisé par la FAO pour le compte de l'ONU-Eau</p>	<p>Un niveau de stress hydrique élevé peut avoir des répercussions négatives sur le développement économique et la sécurité alimentaire, donnant lieu à des situations de concurrence et de conflits potentiels entre les utilisateurs. La mise en place de politiques efficaces de gestion de l'offre et de la demande est nécessaire pour y remédier. Il est indispensable de fixer des critères environnementaux relatifs à l'eau pour protéger la santé et la résilience des écosystèmes. Pour en savoir plus sur la situation de référence relative à l'indicateur 6.4.2 des ODD, cliquez ici : http://www.unwater.org/publications/progress-on-level-of-water-stress-642.</p>
<p>Progrès relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau – Cadre de référence mondial relatif à l'indicateur 6.5.1 des ODD</p> <p>Réalisé par l'ONU Environnement pour le compte de l'ONU-Eau</p>	<p>La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) consiste à équilibrer les besoins en eau de la société, de l'économie et de l'environnement. Le suivi de l'indicateur 6.5.1 préconise une approche participative réunissant des représentants de divers secteurs et régions en vue de débattre des réponses à apporter au questionnaire avant leur validation, ce qui encourage des mécanismes de coordination et de collaboration au-delà du processus de suivi. Pour en savoir plus sur la situation de référence relative à l'indicateur 6.5.1 des ODD, cliquez ici : http://www.unwater.org/publications/progress-on-integrated-water-resources-management-651.</p>
<p>Progrès relatifs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières – Cadre de référence mondial de l'indicateur 6.5.2 des ODD</p> <p>Réalisé par la CEE et l'UNESCO pour le compte de l'ONU-Eau</p>	<p>La plupart des ressources en eau de la planète sont partagées entre plusieurs pays ; le développement et la gestion de ces ressources ont un impact à l'échelle des bassins transfrontières, d'où l'importance d'une coopération entre les pays. La conclusion d'accords ou d'autres arrangements entre les pays riverains est une condition à l'instauration d'une coopération durable. L'indicateur 6.5.2 des ODD mesure la coopération relative aux bassins hydrographiques et aux aquifères transfrontières. Pour en savoir plus sur la situation de référence relative à l'indicateur 6.5.2 des ODD, cliquez ici : http://www.unwater.org/publications/progress-on-transboundary-water-cooperation-652.</p>
<p>Progrès relatifs aux écosystèmes liés à l'eau – Mise à l'essai de la méthode de suivi et résultats préliminaires relatifs à l'indicateur 6.6.1 des ODD</p> <p>Réalisé par l'ONU Environnement pour le compte de l'ONU-Eau</p>	<p>Les écosystèmes renouvellent et purifient les ressources en eau et doivent être protégés pour préserver la résilience de l'environnement et des populations. Le suivi des écosystèmes (et de leur santé) souligne l'impérieuse nécessité de protéger et de conserver ces systèmes, et permet aux responsables politiques et aux décideurs de définir des objectifs de facto en matière de gestion. Pour en savoir plus sur le suivi de la qualité de l'eau et consulter le premier bilan de situation, cliquez ici : http://www.unwater.org/publications/progress-on-water-related-ecosystems-661.</p>
<p>Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) 2017 – Financement de l'accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans le cadre des objectifs de développement durable (comprend notamment des données relatives aux indicateurs 6.a.1 et 6.b.1 des ODD)</p> <p>Réalisé par l'OMS pour le compte de l'ONU-Eau</p>	<p>La mise en œuvre de l'ODD 6 nécessite des ressources humaines et financières, et la coopération internationale joue un rôle clé dans la réalisation de cet objectif. La définition de procédures concernant la participation de la population locale dans la planification, les politiques, la législation et la gestion des ressources en eau et des services d'assainissement s'avère essentielle, afin de s'assurer que les besoins de l'ensemble des membres de la communauté sont satisfaits et de garantir la viabilité des solutions en matière d'eau et d'assainissement dans le temps. Pour en savoir plus sur le suivi de la coopération internationale et la participation des parties prenantes, cliquez ici : http://www.unwater.org/publication_categories/glaas/.</p>
<p>SDG 6 Synthesis Report 2018 on Water and Sanitation (Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement)</p> <p>Réalisé par l'ONU-Eau</p>	<p>Le premier rapport de synthèse sur l'ODD 6 vise à orienter le débat entre les États membres participant au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2018. Il offre une réflexion approfondie appuyée sur les données de référence mondiales relatives à l'ODD 6, la situation et les tendances mondiales et régionales actuelles et les actions requises pour atteindre cet objectif d'ici à 2030. Il est consultable ici : http://www.unwater.org/publication_categories/sdg-6-synthesis-report-2018-on-water-and-sanitation/.</p>

L'ONU-Eau assure la coordination des actions des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intervenant dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Son objectif est d'aider avec plus d'efficacité les États membres à conclure des accords internationaux relatifs à l'eau et à l'assainissement. Ses publications s'appuient sur l'expérience et l'expertise de ses membres et partenaires.

RAPPORTS PÉRIODIQUES

Rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement

Le Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6 relatif à l'eau et à l'assainissement a été publié en juin 2018, en amont du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui a été l'occasion pour les États membres d'examiner en détail l'ODD 6. Il exprime la position commune adoptée par les Nations Unies et offre des pistes pour comprendre les progrès mondiaux relatifs à l'ODD 6 et ses corrélations avec les autres objectifs et cibles. Ses auteurs réfléchissent également à la manière dont les pays peuvent planifier et mettre en œuvre leurs actions afin que personne ne soit laissé de côté durant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Rapports relatifs aux indicateurs de l'objectif de développement durable 6

Cette série de rapports analyse les progrès réalisés au titre des cibles de l'ODD 6 à l'aide des indicateurs mondiaux associés. Elle s'appuie sur les données communiquées par les pays et compilées et vérifiées par l'organisme des Nations Unies responsable de chaque indicateur. Les domaines suivants enregistrent une progression : eau potable, assainissement et hygiène (Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, cibles 6.1 et 6.2) ; traitement des eaux usées et qualité de l'eau ambiante (ONU Environnement, ONU-Habitat et OMS, cible 6.3) ; utilisation efficace de l'eau et niveau de stress hydrique (FAO, cible 6.4) ; gestion intégrée des ressources en eau et coopération transfrontière (ONU Environnement, CEE et UNESCO, cible 6.5) ; écosystèmes (ONU Environnement, cible 6.6) ; et moyens de mise en œuvre de l'ODD 6 (Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable, cibles 6.a et 6.b).

Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau

Ce rapport annuel, publié par l'UNESCO pour le compte de l'ONU-Eau, constitue la réponse cohérente et collective du système des Nations Unies aux questions et aux nouvelles problématiques relatives aux ressources d'eau douce. Son thème correspond à celui de la Journée mondiale de l'eau (22 mars) et change d'une année sur l'autre.

Notes politiques et analytiques

Les notes politiques de l'ONU-Eau fournissent des orientations brèves et informatives sur les questions les plus urgentes liées à l'eau douce, en se fondant sur l'expertise commune du système des Nations Unies. Les notes analytiques offrent une réflexion sur les nouvelles problématiques et peuvent servir de base à d'autres recherches, débats et orientations politiques.

PUBLICATIONS DE L'ONU-EAU PRÉVUES EN 2018

- Update of UN-Water Policy Brief on Water and Climate Change (Mise à jour de la politique générale de l'ONU-Eau concernant l'eau et le changement climatique)
- UN-Water Policy Brief on the Water Conventions (Note de politique générale de l'ONU-Eau sur les conventions relatives à l'eau)
- UN-Water Analytical Brief on Water Efficiency (Dossier d'analyse de l'ONU-Eau sur l'économie d'eau)

Rares sont les pays qui possèdent les ressources naturelles et financières nécessaires pour développer les réserves d'eau destinées à la consommation humaine. Il est en revanche possible d'utiliser les ressources disponibles de manière plus efficace. L'indicateur mondial sur l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau évalue la dépendance de la croissance économique d'un pays vis-à-vis de l'utilisation des ressources en eau, et permet aux responsables politiques et aux décideurs d'axer leurs interventions sur les secteurs qui utilisent des volumes d'eau importants, mais enregistrent de faibles taux d'amélioration en matière d'efficacité dans le temps.

Cet indicateur vise la composante économique de la cible 6.4. Le présent rapport vous permet d'en savoir plus sur la situation de référence relative à l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. Des informations supplémentaires et des orientations météorologiques sont disponibles à l'adresse : <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/641/>.

Cette publication fait partie d'une série de rapports d'évaluation des progrès réalisés au titre des cibles de l'ODD 6, à l'aide des indicateurs mondiaux associés. Pour en savoir davantage sur l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatif à l'eau et à l'assainissement, et sur l'Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6, veuillez consulter notre site Internet : www.sdg6monitoring.org

